


**GROUPE
LAGARDE MEREGNERI**
la finition par définition

Rapport RSE 2024-2025

Sommaire

Éditorial	3	4. INFORMATIONS THEMATIQUES	23
A propos de ce rapport.....	3	ENVIRONNEMENT	24
1. Stratégie et modèle d'affaires	4	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	25
Profil et mission.....	5	DECARBONATION ET TRANSITION ENERGETIQUE.....	27
Activités.....	6	POLLUTION ET NUISANCES.....	30
Produits et services.....	7	CONSOMMATION D'EAU.....	31
Histoire du groupe et faits marquants.....	8	ECONOMIE CIRCULAIRE ET RESSOURCES.....	31
Chaîne de valeur.....	9	SOCIAL	35
Notre création de valeur.....	10	CONDITIONS DE TRAVAIL.....	36
2. Principes de Gouvernance	11	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL.....	41
Fonctionnement de la gouvernance du Groupe.....	12	MARKETING RESPONSABLE AVEC LES CLIENTS.....	43
La gouvernance de la politique de durabilité.....	12	QUALITE DU CADRE DE VIE DES CLIENTS.....	44
Nos valeurs et notre éthique.....	13	GOVERNANCE	46
3. Analyse de matérialité	14	CONFORMITE.....	47
Contexte sectoriel du bâtiment en France.....	15	ACHATS RESPONSABLES.....	50
Nos parties prenantes.....	16	5. PROTOCOLE DE REPORTING	51
Impacts, risques et opportunités.....	18	Contact pour le rapport de durabilité.....	52
Matrice de matérialité d'impact.....	21	Période de reporting.....	52
Feuille de route stratégique.....	22	Périmètre de consolidation.....	52
		Méthodologie.....	52
		Retraitement des informations.....	52
		Option de conformité GRI.....	52
		Vérification des indicateurs.....	52
		Indicateurs ESG.....	53
		Index de contenu GRI.....	57

En transition vers la durabilité

Face aux défis de la transition environnementale et sociale, LAGARDE MEREGNANI limite ses impacts en adoptant des modes de production et de consommation plus responsables et crée de la valeur sociale pour une société plus équitable, en améliorant notamment la valeur économique et environnementale de ses clients.

Nous assumons notre rôle et notre devoir de soutenir de nouveaux modes de vie durables, tout en garantissant un haut niveau de qualité.

La mise en place d'une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est une première étape que se fixe l'entreprise. Cette démarche permet de formaliser les engagements pris depuis plusieurs années, en matière de respect de l'environnement, d'éthique et d'impacts sociaux.

Fort de notre capacité collective à nous remettre en question, de notre réactivité, de notre volonté de rechercher toutes les solutions innovantes, nous avons formalisé notre démarche, en cohérence avec notre activité et notre stratégie.

Conscients des enjeux face auxquels nous devons faire preuve de résilience, notre stratégie RSE est une démarche de progrès et beaucoup de chemin reste à parcourir.

Nous sommes convaincus du bien-fondé de notre stratégie. Elle s'appuie sur l'attention particulière que nous portons à la qualité de notre relation auprès de nos partenaires, et sur la relation que nous entretenons avec nos clients.

Nous assumons la responsabilité que nous avons vis-à-vis de nos collaborateurs, mais aussi envers l'ensemble de nos parties prenantes qui forment notre écosystème.



Arnaud TISSERAND
Président directeur général

A propos de ce rapport

LAGARDE MEREGNANI publie son premier rapport de développement durable sur une base volontaire, et conformément aux normes GRI:2021.

Notre siège social et agence de Nancy

4 rue Albert Einstein

54320 MAXEVILLE

Tél. 03 83 93 93 00

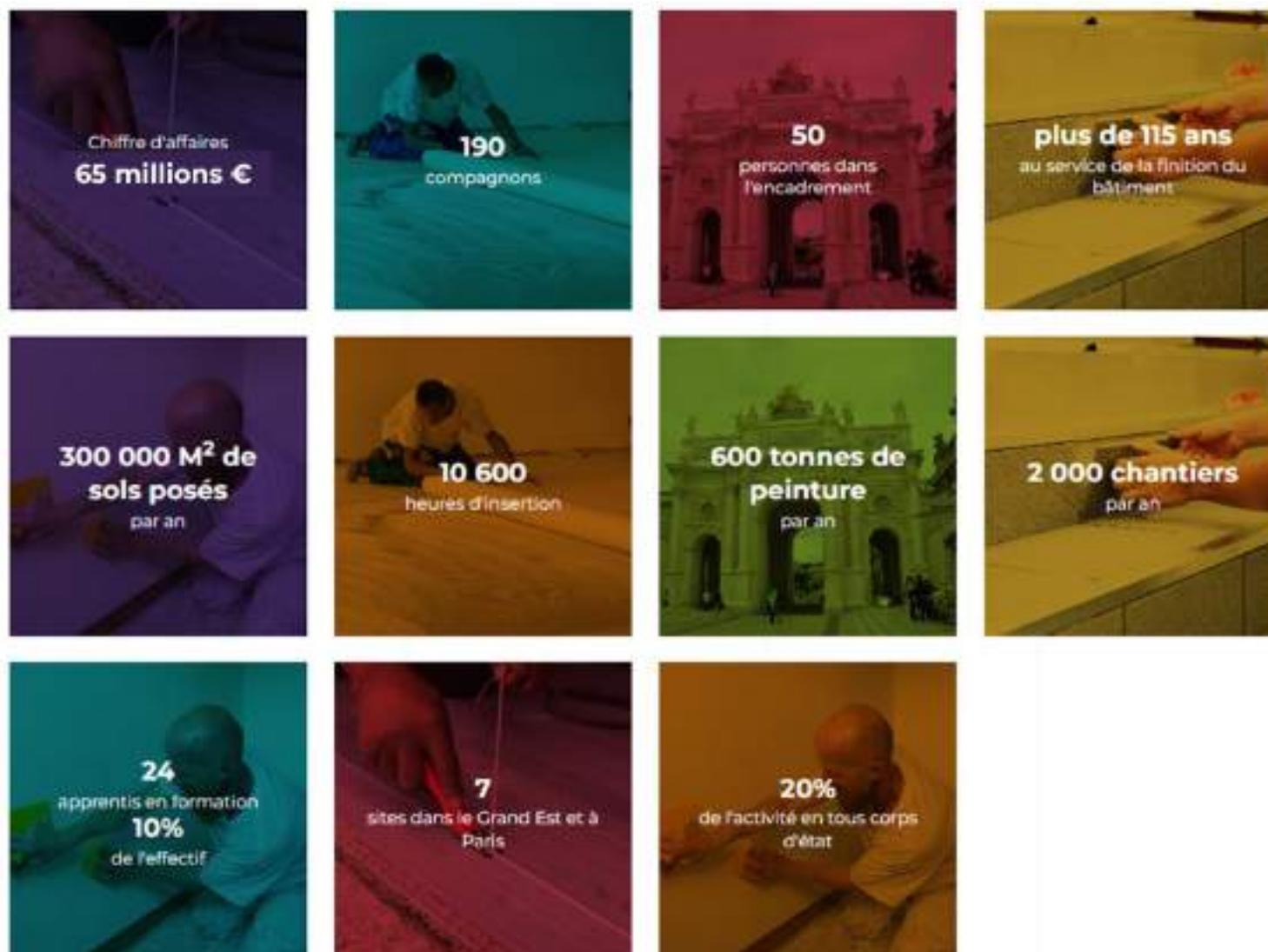
Contact pour le rapport :

Bruno MARBAIS, Directeur général

bmarbais@lagardemeregnani.fr

1. Stratégie et modèle d'affaires





LAGARDE MEREGNANI est une entreprise spécialisée dans la finition du bâtiment, intervenant principalement dans les secteurs de la construction neuve et de la réhabilitation.

L'entreprise se distingue par son expertise technique dans les métiers de la finition intérieure et de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

LAGARDE MEREGNANI se distingue également par sa capacité d'innovation, offrant ainsi une solution complète adaptée aux enjeux de performance et d'optimisation des projets.

Activités

L'activité de LAGARDE MERGNANI s'inscrit dans une chaîne de valeur complète, de l'analyse des besoins à la réalisation technique, avec une capacité d'intervention multi-métiers sur l'ensemble des lots de finition.

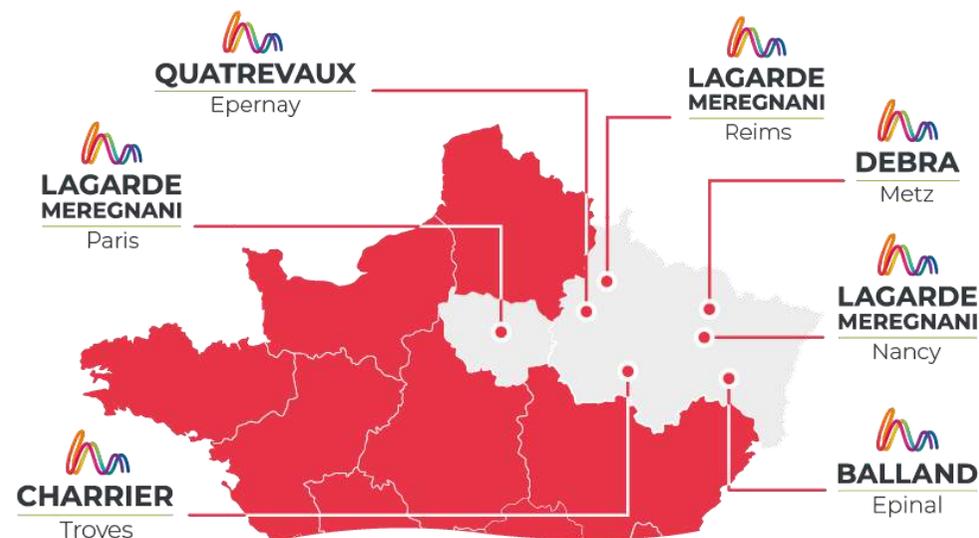
Cette approche intégrée permet à l'entreprise de répondre efficacement aux exigences de qualité, de coordination et de performance énergétique des ouvrages.

En mobilisant ses savoir-faire sur des chantiers de toute envergure, LAGARDE MERGNANI s'adresse à une clientèle diversifiée —collectivités territoriales, établissements publics, bailleurs sociaux, entreprises générales, promoteurs, industriels et commerçants, copropriétés, particuliers, et construit des partenariats durables fondés sur la fiabilité et la réactivité.

Grâce à une organisation agile et un ancrage territorial fort, LAGARDE MERGNANI apporte à ses clients des solutions techniques sur mesure, dans le respect des délais, de la qualité et des engagements environnementaux.

Les activités du Groupe s'exercent en France exclusivement. Le Groupe LAGARDE MERGNANI est basé à Maxéville et couvre les activités à Nancy. Il s'appuie sur 6 autres entités bien implantées dans ses opérations d'opération.

Grâce à ses 7 implantations stratégiquement situées, dont 2 nouvelles agences ouvertes depuis 2019, le groupe LAGARDE MERGNANI bénéficie d'une couverture territoriale étendue, permettant de répondre efficacement aux besoins spécifiques de ses clients dans des zones géographiques variées.



Chaque agence, composée d'équipes locales spécialisées, assure une proximité avec les maîtres d'ouvrage, garantissant une réactivité accrue, une gestion optimisée des chantiers, et une qualité d'exécution sans compromis.

					
PEINTURE & DÉCORATION	SOLS SOUPLES	RAVALEMENT DE FAÇADE	CARRELAGES & FAÏENCES	TOUS CORPS D'ÉTAT	ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE
<ul style="list-style-type: none">› Peinture traditionnelle, standard et d'entretien› Décoration, restauration et décors peints, dorure à la feuille, patine› Revêtements muraux, collés ou tendus	<ul style="list-style-type: none">› Revêtement textile, collé et tendu› Linoléum, caoutchouc, PVC en lés ou en dalles› Revêtement technique conducteur› Concept douche› Sol sportif› Parquet	<ul style="list-style-type: none">› Étanchéité des sols, des balcons ou loggias› Peinture et enduit de façades› Imperméabilité› Lavage et réparation de pierre› Réfection d'enduit traditionnel	<ul style="list-style-type: none">› Carrelage, faïence› Pierre, marbre, mosaïque› Pose spéciale pour bassins, cuveries, halls...	<ul style="list-style-type: none">› Coordination, gestion des interfaces› Maîtrise des travaux en site occupé› Vision globale, interlocuteur unique› Conception et gestion de projets› Des équipes spécialisées et adaptées	<ul style="list-style-type: none">› Economies d'énergie› Programme d'aides gouvernementales› Isolation polystyrène, laine de roche, laine de bois, etc...› Bardage isolé

LAGARDE MEREGNANI propose une gamme complète de services avec la réalisation des travaux de peinture, de revêtements de sols et murs, de carrelage-faïence, mais aussi dans l'enveloppe extérieure, avec des prestations telles que le ravalement de façade, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et les systèmes d'étanchéité liquide (SEL).

Au-delà de la réalisation technique, LAGARDE MEREGNANI fonde sa valeur ajoutée sur la capacité à sécuriser les projets à chaque

étape : analyse du besoin, conseil technique, planification des interventions, coordination inter-lots, gestion des aléas.

L'entreprise développe des méthodes d'exécution rigoureuses, adaptées aux exigences des chantiers en site occupé, aux délais serrés ou aux objectifs de performance énergétique.

Elle s'appuie sur des équipes formées, des outils numériques de pilotage, et des process qualité intégrés pour garantir la conformité, la sécurité et la durabilité des ouvrages livrés.

Histoire du groupe et faits marquants

LAGARDE MEREGNANI en quelques dates clés :



1907 : Création de l'entreprise par Auguste LAGARDE

1954 : Arrivée de Bernard MEREGNANI

1960 : Création de l'agence de REIMS

1983 : Rachat de QUATREVAUX à EPERNAY

1985 : Serge et Sylvie PETIOT entrent au capital

1990 : Rachat de CHARRIER à TROYES

1996 : Rachat de DEBRA à METZ

2001 : Construction du siège à MAXEVILLE

2004 : Développement de l'activité en région parisienne

2007 : Fête des 100 ans

2013 : Fin de la transmission à 6 cadres

2015 : Arnaud TISSERAND devient Président

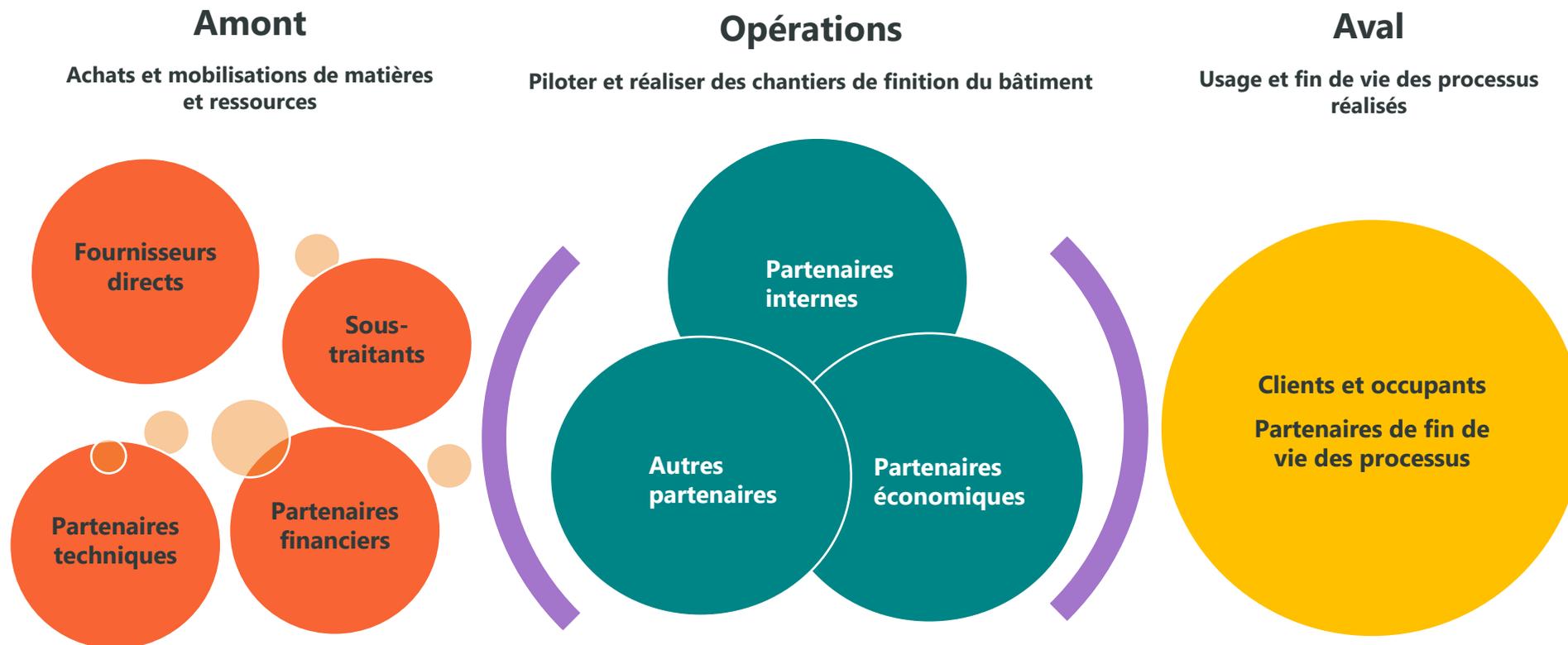
2019 : Rachat de TECHNISOLS qui devient LAGARDE MEREGNANI PARIS à VITRY-SUR-SEINE

2024 : Rachat de BALLAND CARRELAGES à EPINAL



Chaîne de valeur

LAGARDE MEREGNANI, en sa qualité d'entreprise responsable, met en avant une nouvelle approche en matière de collaboration avec les entreprises et partenaires inclus dans sa chaîne de valeur. Leur orientation commune vers plus de Responsabilité Sociétale (RSE) permet de réfléchir de manière transverse pour réduire les impacts et maximiser les opportunités.



Notre création de valeur

LAGARDE MEREGNANI agit pour améliorer les conditions économiques, environnementales et sociales tout au long de sa chaîne de valeur, avec une approche de la qualité et de la sécurité de ses processus.

RESSOURCES Nos ressources en capitaux	RESILIENCE Notre modèle d'affaires	RESULTATS Pour nos parties prenantes	IMPACTS Notre contribution sociale
<p>HUMAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> 240 collaborateurs sous contrat 12 recrutements en CDI dans l'année 1973 heures de formation <p>FINANCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> 65 M€ de chiffre d'affaires <p>INDUSTRIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 agences implantées en France <p>ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> 539 MWh en consommation énergétique pour nos bureaux 91% issus d'énergies bas carbone 	<p>Ressources MOBILISER DES RESSOURCES COMPETENTES</p> <p>Processus ORGANISER DES PROCESSUS EFFICIENTS ET INNOVANTS</p> <p>Activités GENERER DE LA VALEUR POUR NOS CLIENTS</p> <p>Gouvernance ENTRAINER LA CHAINE DE VALEUR</p> <p>Réseau NOUER ET PÉRENNISER DES PARTENARIATS</p>	<p>COLLABORATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> 74% des collaborateurs ont reçu une action de formation 9 heures de formation par salarié 11 ans d'ancienneté en moyenne Taux de gravité de 0,86 Taux de fréquence de 52,7 Taux d'absentéisme de 6,49 20 femmes dans l'effectif 18 membres au CSE <p>CHAINE DE VALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 agences certifiées ISO 9001 92% de satisfaction client <p>GOVERNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 membres du Comité de Direction 0 incident ou non-conformité éthique 	<p>Au-delà de notre chaîne de valeur, nous apportons une contribution au renforcement de la santé financière des entreprises, pour le maintien de leurs ressources matérielles et humaines.</p> 

2. Principes de Gouvernance



Fonctionnement de la gouvernance du Groupe

La gouvernance de LAGARDE MEREGNANI repose sur une direction collégiale où les décisions stratégiques sont approuvées de manière collective. En 2015, l'entreprise a connu sa troisième transmission interne en un siècle, gage de

COMITE DE DIRECTION

Un organigramme définit clairement les rôles et responsabilités. Le fonctionnement de la gouvernance s'appuie sur un comité de direction fortement impliqué dans les activités de l'entreprise. Le comité de direction est composé de 7 membres dont les 6 actionnaires. En complément, un comité de pilotage composé de 8 personnes se réunit tous les mois et s'assure du déploiement opérationnel de la stratégie définie par la gouvernance. 4 personnes participent aux 2 comités.

Le comité de direction a nouvellement assigné les responsabilités et une réflexion sur la mise en place d'une feuille de route RSE.

La gouvernance de la politique de durabilité

Cette démarche est directement portée par la direction de l'entreprise. Le Comité de Direction coordonne les activités de l'entreprise, et supervise notamment la politique ESG du Groupe et le reporting de développement durable. Un membre du comité de direction a été chargé de la responsabilité de déployer la feuille de route RSE dans l'entreprise. La démarche RSE a été initiée en 2023, avec l'accompagnement de Bpifrance, avec pour objectif de structurer la démarche au sein du groupe. Un premier bilan carbone a été calculé. L'entreprise a déjà fait l'objet d'une première évaluation Ecovadis.

Portant sur l'année 2024, un cabinet externe spécialisé a réalisé une évaluation à blanc ISO 26000 de l'entreprise dont le résultat a abouti à un score de 54%, mettant en avant

continuité, de vision à long terme et de stabilité. Le capital appartient à 6 actionnaires salariés, membres du Comité de direction.

La direction collégiale permet une prise de décision collaborative et une expertise diversifiée :

- Arnaud TISSERAND (Président, Associé)
- Olivier BAN (Directeur Développement, Associé)
- Loïc BIEGEL (Directeur Travaux, Associé)
- Stéphane BOUCHELET (Directeur Achats, Associé)
- Thierry DUFOURQ (Directeur Bureau d'Etudes, Associé),
- Bruno MARBAIS (Directeur Général, Associé)
- Sébastien SCHWAEDERLE (Responsable RH et comptabilité).

principalement une absence de formalisation de politiques, de feuille de route et d'objectifs.

Un projet a été lancé fin 2024 pour faire évoluer la stratégie RSE et planifier l'édition d'un rapport 2024/2025 selon les normes GRI.

Une analyse de la matérialité des impacts, des risques et opportunités a permis de clarifier la stratégie ESG.

Une feuille de route a été validée pour faire évoluer le positionnement RSE conformément aux attentes des parties prenantes concernant la transparence et l'engagement de l'entreprise. Le premier rapport RSE / ESG de LAGARDE MEREGNANI sur l'année 2024/2025 paraît en septembre 2025.

Nos valeurs et notre éthique

Les valeurs de l'entreprise sont identifiées, partagées sur le site internet de l'entreprise et prennent en compte une partie de grands principes de comportement. Nos valeurs ont été décrites dans notre politique qualité ISO 9001 :

- Le client d'abord
- La sécurité
- Les compétences de notre personnel
- L'optimisation des processus pour garantir la rentabilité de nos activités
- Prise en compte des enjeux ESG.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'entreprise LAGARDE MEREGNANI assure une veille juridique et normative, au travers de ses différentes adhésions aux organisations professionnelles et partage en interne les informations impactantes pour son modèle d'affaires.

Le mode de management s'inspire totalement de principes de développement durable, qui sont ancrés dans la culture d'entreprise. L'éthique est au cœur des normes de comportement de LAGARDE MEREGNANI.

Les principales réglementations sont :

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Décret Gestion des Déchets (2016)
- Loi énergie climat - Stratégie Nationale Bas Carbone bâtiment (2019)
- Décret tertiaire (2019)
- Réglementation Environnementale (RE2020)
- Loi climat et résilience (2021)
- Stage V réglementation (2019)
- Loi AGEC - circulaire (AGEC) - REP PMCB (2020)
- Zones à faibles émissions (ZFE) (2023) : Améliorer la qualité de l'air.
- Fin de l'exonération sur le Gazole non routier (GNR) (2023).

3. Analyse de matérialité



Contexte sectoriel du bâtiment en France

Emissions GES liées au secteur du bâtiment	Emissions GES liées à l'emploi des matériaux de construction
23%	5%

PERSPECTIVES

Le neuf reste dégradé en 2025, tandis que l'entretien-amélioration demeure la composante la plus résiliente du marché, soutenant les métiers du second œuvre.

Le marché de la rénovation pour les particuliers en France présente des perspectives économiques favorables, combinant rentabilité pour les propriétaires, valorisation immobilière et opportunités de développement pour les professionnels du secteur.

Les industriels soulignent l'accélération autour de la décarbonation, des matériaux bio/bas carbone et des systèmes plus performants, en lien avec les attentes réglementaires et clients.

La rénovation énergétique demeure structurante pour la demande, mais les ajustements de dispositifs et leur exécution peuvent créer des à-coups à court terme selon les retours de terrain régionaux.

Les tendances soulèvent plusieurs enjeux importants :

Tendances de marché : Le contexte 2025 reste incertain pour le bâtiment, y compris le second œuvre. Cette faible visibilité impose une planification serrée, une maîtrise des coûts et une priorisation des chantiers à meilleure marge.

Tendances en matière de durabilité : La sensibilisation croissante aux enjeux de la RSE pousse vers des solutions et produits plus durables. La transition énergétique reste un axe porteur: les besoins en travaux bas carbone et en modernisation des bâtiments soutiennent la demande en isolation par l'extérieur.

Partenariats : La tendance est à la consolidation des marchés et accords-cadres d'entretien avec des gestionnaires multisites (tertiaire, santé, éducation, habitat, collectivités territoriales), en peinture, sols, carrelage et ITE, pour sécuriser des volumes récurrents et lisser l'activité.

Valorisation immobilière : Les travaux de rénovation augmentent la valeur marchande du bien, offrant un retour sur investissement attractif pour les propriétaires.

Aides financières : Les particuliers peuvent bénéficier d'aides comme le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro, et la TVA à taux réduit, rendant ces projets plus accessibles.

Innovation et spécialisation : Le marché stimule l'innovation dans les techniques de construction et favorise l'émergence d'entreprises spécialisées, comme LAGARDE MEREGNANI.

Nos parties prenantes

- Par ses activités, LAGARDE MEREGNANI exerce une influence auprès de ses collaborateurs, de ses clients, des débiteurs de ses clients, de ses fournisseurs et, plus largement, auprès de la société civile et de l'environnement.
- Tout au long de sa chaîne de valeur, LAGARDE MEREGNANI veut agir pour réduire ses impacts négatifs et maximiser ses impacts positifs, au bénéfice de ses parties prenantes, avec lesquelles l'entreprise entretient des relations de confiance, dans le respect de la parole donnée.
- LAGARDE MEREGNANI a pour préoccupation d'engager un dialogue continu et ouvert avec ses partenaires. L'entreprise prend en considération leurs attentes et met en place des modalités et canaux pour les informer, échanger, consulter ou co- construire au travers de partenariats.

ADHESIONS / RESEAUX

L'affiliation des fédérations professionnelles permet l'alignement à des exigences élevées.

- LAGARDE MEREGNANI est un acteur qui se veut pleinement engagé dans son écosystème et a rejoint plusieurs initiatives et réseaux :
- Membre très actif de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- L'entreprise participe à des réseaux organisés de veille réglementaire par les organisations professionnelles :
 - FFB, ETI, Qualibat, Germe, APM, ANDRH, Envirobot, Aubassadeur, Saint-Jacques Activités, Banque de France
- Assure une présence régulière dans les foires et salons pour présenter ses produits et services.

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



Attentes de nos parties prenantes

PREOCCUPATIONS

CANAUX DE DIALOGUE

Parties prenantes internes		
Comité de direction	Pérennité et stabilité du modèle d'affaires ; Rentabilité et croissance ; Vision stratégique de long terme	Réunions et échanges en continu. Rapport financier annuel. CAP STRATEGIE 2025 - 2030.
Collaborateurs	Conditions de travail ; employabilité ; conjoncture gestion administrative ; soutien de salariés en difficulté	Réunions du CSE. Entretiens individuels. Communication. Plateforme MYPEOPLEdoc. Relations administratives en direct.
IRP et syndicats	Conditions du poste de travail. Perspectives liées à la croissance externe. Négociation NAO annuelle. Grille de salaires du bâtiment.	Réunions du CSE (9 à 10 par an). NAO. Echanges sur demande ou spontanés.
Partenaires d'affaires		
Clients entreprises	Relations clients. Réactivité dans les réponses. Rapport qualité/prix des prestations réalisées. Suivi du SAV, des reprises et des éventuelles prestations sous garantie.	Sollicitations et réseaux professionnels. Evènements clients.
Clients Majors BTP	Association par groupements.	
Prescripteurs	Qualité du travail. Respect des préconisations. Rigueur dans l'organisation administrative et technique du chantier. Présence continue sur les chantiers pour garantir une livraison qualitative dans les délais.	Réseaux professionnels. Conseils techniques. Prospection et évènements
Clients collectivités publiques, locales	Conformité et respect des lois et réglementations. Respect du code du travail. Respect des délais de paiement.	Sollicitations et réunions. Contrôles des services.
Fournisseurs et sous-traitants	Respect et garantie des paiements. Conformité dans la mise en œuvre. Attente d'un partenariat solide et pérenne.	Relations en continu
Partenaires techniques	Respect du tri des déchets. Facilité de transport et d'organisation sur sites ou chantiers. Respect des délais de paiement. Relation avec le service achats.	Relations en continu
Autres partenaires	Relations de confiance et de transparence. Relations de partenariat	Relations en continu
Régulateurs et autorités publiques		
Régulateurs	Conformité et régularité de nos déclarations et transmissions. Fiabilité de nos paiements.	Appels, mails, courriers. Transmission de données sur sites.
Organisations professionnelles	Rôle de représentation et de lobbying des défenses des intérêts de la profession. Exemplarité dans nos actions.	Relations en continu
Vérificateurs et évaluateurs	Réponses aux sollicitations d'évaluation; réponses aux courriers. Conformité de nos travaux à la législation du travail. Réponses dans des audits pour nos certifications et qualifications professionnelles.	Audits et évaluations
Influenceurs sociétaux		
Elus	Participations à des réunions, sollicitations (AO, mécénats, parrainages etc.) Remontées d'informations sur les "réalités du terrain"	Toutes formes de communication
Associations en partenariat	Attentes sur des sujets de mécénats et d'actions solidaires	Toutes formes de communication
Presse et influenceurs	Sollicitations de reportages et de témoignages.	Toutes formes de communication
Autres acteurs du territoire	Respect de la conformité des travaux. Respect des règles.	Toutes formes de communication

Impacts, risques et opportunités

Nos impacts portent sur plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies.

THEMATIQUES	IMPACTS NEGATIFS -	IMPACTS POSITIFS +	ODD
ENVIRONNEMENT			
Adaptation climatique		Amélioration du confort et du cadre de vie	
Atténuation	Emissions liées aux intrants et au fret + véhicules		
Énergie	Déplacements des véhicules	Efficacité énergétique des bâtiments.	
Pollution de l'air	Utilisation de peintures (COV) nocif pour la santé.	Conseils sur la mise en conformité	
Substances préoccupantes	Utilisation de matériaux isolants	Conseils envers nos clients	
Consommation d'eau	Consommation d'eau	Captation des eaux pluviales	
Ecosystèmes naturels	Extraction de matières premières	Matériaux biosourcés	
Ressources entrantes	Matières premières et extraction	Matériaux recyclés. Economie circulaire	
Ressources sortantes	Faible recyclabilité des isolants conventionnels	Valorisation immobilière	
Déchets	Production de déchets de chantier ou en fin de vie.	Gestion et tri des déchets. Recyclage	
SOCIAL			
Conditions de travail		Valorisation des employés. Création d'emplois	
Santé et sécurité	Exposition des équipes à la pénibilité ou dangerosité	Amélioration de la sécurité sur les chantiers.	
Égalité des sexes	Manque de diversité dans la gouvernance	Entreprise consciente de ces enjeux	
Formation		Formation et développement des compétences.	
Diversité		Promotion de la diversité et de l'inclusion	
Communautés		Revitalisation locale des territoires.	
Données personnelles		Gestion RGPD	
Accès aux informations		Professionnels qualifiés et certifiés	
Santé et sécurité pour les clients	Les COV impactent la santé des occupants.	Confort et de la santé des occupants.	
Non-discrimination		Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	
Accès aux produits et services	Coût des travaux, obstacle pour certains ménages	Grande modularité de l'offre de services	
Marketing responsable	Pression sur les marges, Coûts des matériaux et prix	Transparence sur matériaux utilisés	
GOVERNANCE			
Conduite des affaires			
Culture d'entreprise		Respect des normes. Éthique des affaires	
Gestion des relations	Tensions sur les délais, les prix ou la qualité des matériaux entrants	Relations commerciales avec les fournisseurs.	
Corruption et fraude		Code éthique et valeurs.	

L'identification et l'examen des principaux risques et opportunités a été validée en comité de direction.

26 risques bruts a surveiller

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Physiques

Evènements climatiques (Sécheresse, chaleur, précipitations, froid/gel)

Fréquence et intensité élevée des phénomènes météorologiques

Pénurie d'eau

Changement d'affectation des sols

RISQUES SOCIAUX

Emploi et développement

Difficulté à recruter / Perte d'attractivité des talents

Manque d'engagement et de motivation / Turnover des employés

Perte de compétences

Santé, sécurité et bien-être au travail

Augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents du travail

Augmentation de l'absentéisme

Relations avec la clientèle

Mauvaise qualité perçue par les clients

Discrimination et droits de l'homme

Manque de diversité des sexes Hommes/Femmes

RISQUES DE GOUVERNANCE

Marché et réputation

Augmentation du coût des matières premières

Augmentation du coût des matériaux certifiés durables

Hausse de la tarification des polices d'assurance fondée sur le risque

Risques ESG de la chaîne de valeur (fournisseurs et partenaires)

Questions réglementaires et juridiques

Durcissement des normes réglementaires devenant plus strictes

Impacts économiques

Augmentation brutale des prix de l'énergie

Incidences financières liées aux risques

Ralentissement économique dans le secteur

Surendettement des clients et risque de crédit

Absence de détection des clients vulnérables

Gouvernance et éthique

Mauvaise gestion de la procédure d'alerte formalisée

Modèle d'affaires et stratégie

Augmentation de la volatilité des prix

Taux de crédit plus élevé et conditions de crédit plus strictes

Dégradation de l'image et atteinte à la réputation

Technologie

Cyberattaque compromettant les données de sécurité des produits

16 opportunités à développer

Efficacité

- Utilisation de sources d'énergie à faibles émissions
- Passage à la production décentralisée d'énergie
- Utilisation de modes de transport plus efficaces
- Utilisation du recyclage
- Bâtiments plus économes

Résilience

- Nouveaux produits et services liés à la résilience
- Résilience aux changements réglementaires futurs

Produits et services

- Développement et/ou expansion de biens et services à faibles émissions
- Capacité à diversifier les activités de l'entreprise
- Augmentation des ventes de produits/services existants

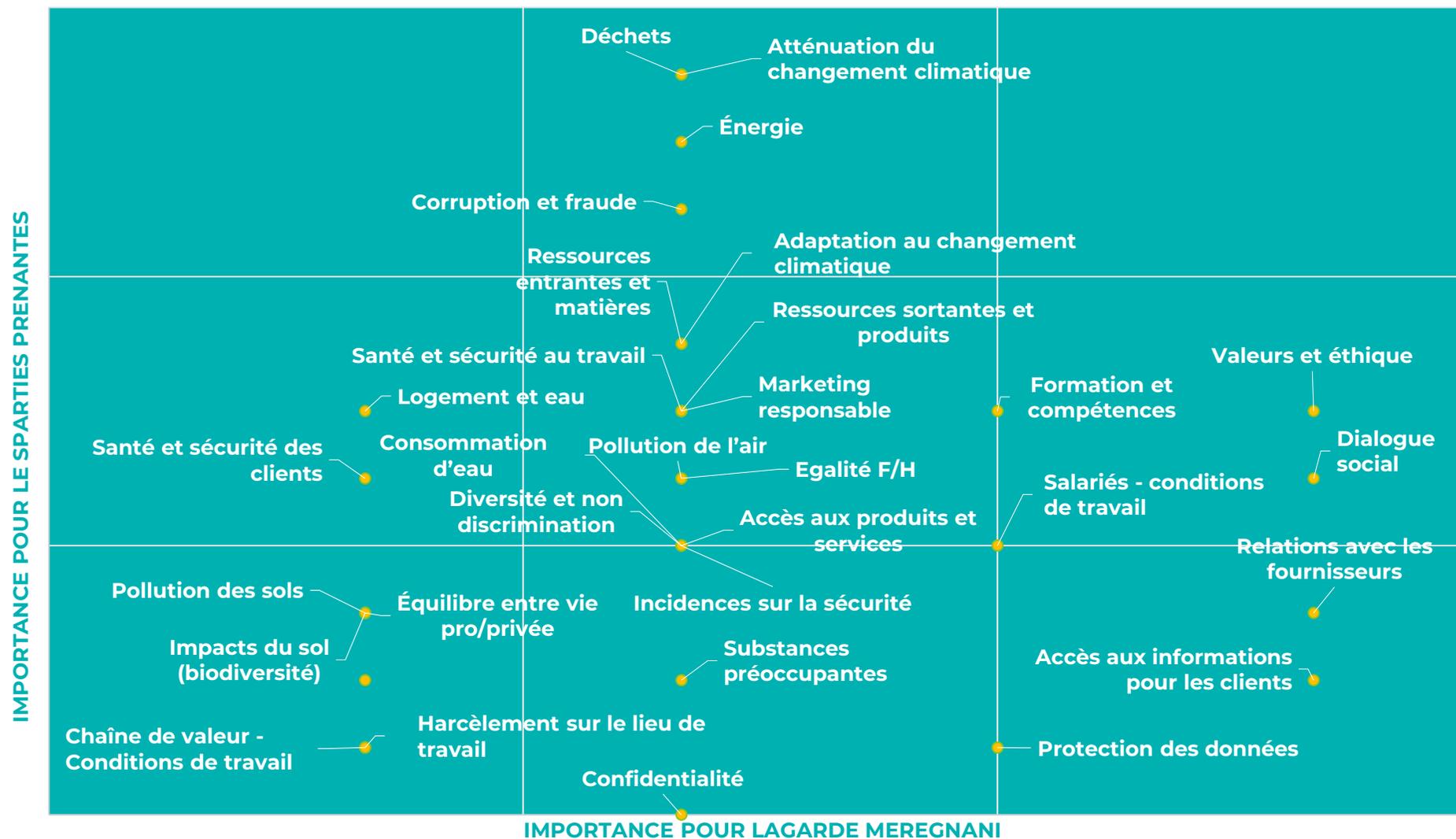
Marché

- Expansion vers de nouveaux marchés
- Recours aux incitations du secteur public
- Amélioration des notations par indice durabilité/ESG
- Fidélisation accrue du personnel
- Amélioration de la satisfaction client
- Valeur de marque accrue

Matrice de matérialité d'impact

Une étude des enjeux sectoriels et des stratégies RSE des pairs et concurrents a été réalisée. Elle permet d'établir une priorisation des enjeux, selon l'occurrence des sujets. (Axe 1 de la matrice de matérialité).

Pour l'axe 2 concernant l'importance des enjeux RSE pour LAGARDE MEREGNANI, nous nous sommes appuyés sur l'évaluation à blanc de l'entreprise, sur la norme ISO 26000, et a été réalisée par un cabinet externe.



Feuille de route stratégique

Les activités de LAGARDE MEREGNANI ont des impacts sur son écosystème, leur compréhension guide nos façons d'agir et nous amènent à structurer nos enjeux de durabilité autour de notre contribution pour un environnement financier plus sûr et plus sain.

	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
Ambition	Réduire l'empreinte environnementale des travaux d'aménagement et de surélévation	Renforcer nos pratiques et se placer en acteur engagé et responsable	Adopter une approche de co-construction vis-à-vis des partenaires
Objectifs qualitatifs	S'adapter au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la régulation climatique Réviser nos conditions de travail face aux risques climatiques 	COLLABORATEURS Renforcer l'attractivité et l'engagement <ul style="list-style-type: none"> Proposer des conditions de travail motivantes et épanouissantes Garantir un environnement de travail sain et sûr Maintenir l'expertise technique par la formation 	VALEURS ET ETHIQUE Mener des relations justes et éthique <ul style="list-style-type: none"> Placer l'éthique au cœur de notre activité Etablir des collaborations mutuellement bénéfiques avec nos partenaires
	Planifier la décarbonation et la transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> Formaliser un plan de décarbonation Rechercher des alternatives de substitution et de transition 		
	Promouvoir une économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Utiliser des matériaux à faible impact environnemental Gérer les déchets de chantier et la réduction de leur production. Réduire la pollution et les nuisances <ul style="list-style-type: none"> Réduire les nuisances provoquées sur les chantiers 	CLIENTS ET CONSOMMATEURS Maximiser le confort, la sécurité et la qualité de nos produits et services <ul style="list-style-type: none"> Pratiquer un marketing responsable Améliorer la qualité du cadre de vie Veiller au confort et le bien-être des occupants 	ACHATS RESPONSABLES Sécuriser des approvisionnements responsables <ul style="list-style-type: none"> Anticiper les besoins en matières premières Evaluer les risques de la chaîne d'approvisionnement

4. INFORMATIONS THEMATIQUES



E

ENVIRONNEMENT





Chez LAGARDE MEREGNANI, la protection de l'environnement et de la santé - de notre personnel comme des utilisateurs de nos produits - est une priorité. Nous visons à réduire son empreinte environnementale et à agir dans le cadre de son engagement à être un acteur responsable. LAGARDE MEREGNANI et ses collaborateurs doivent se conformer aux lois et réglementations environnementales. Nous participons activement à l'accélération de la transition écologique, grâce à des solutions innovantes.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Engagements

L'adaptation au changement climatique est un enjeu crucial pour LAGARDE MEREGNANI. Le changement climatique est déjà une réalité en France, avec des événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses. LAGARDE MEREGNANI doit se préparer à faire face à ces impacts pour assurer la pérennité de ses activités.

En tant qu'entreprise, LAGARDE MEREGNANI s'aligne sur les obligations en matière d'adaptation de l'état français, pour rester compétitive et conforme aux futures réglementations. Le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) vise à préparer la France à un réchauffement de +4°C en 2100.

LAGARDE MEREGNANI doit anticiper ces changements pour protéger ses activités et ses employés. L'adaptation au changement climatique stimule l'innovation dans les pratiques et les produits de l'entreprise.

L'adaptation s'inscrit dans la résilience économique ; elle permet de réduire les risques liés aux perturbations climatiques, assurant ainsi une meilleure stabilité financière à long terme pour l'entreprise.

En conclusion, l'adaptation au changement climatique n'est pas seulement une nécessité, mais aussi une opportunité pour LAGARDE MEREGNANI de se renforcer et de se préparer à l'avenir.

Actions et ressources

L'adaptation aux risques climatiques pour LAGARDE MEREGNANI nécessite une approche globale, alliant protection des travailleurs, adaptation des méthodes de travail et flexibilité organisationnelle. Cette démarche permettra non seulement de garantir la sécurité et le bien-être des équipes, mais aussi d'assurer la pérennité de l'entreprise face aux défis climatiques à venir. L'entreprise doit développer une stratégie d'adaptation au changement climatique à long terme, en anticipant les évolutions futures du climat et leurs impacts sur son activité.

Des soutiens à l'innovation sont prévus pour le développement de solutions d'adaptation, notamment en raison de vagues de chaleur, vagues de froid, de fortes pluies ou des sécheresses.

Notre plan d'action porte sur les aspects suivants :

1. Isolation thermique performante
2. Adaptation aux risques climatiques des conditions de travail de nos équipes

ISOLATION THERMIQUE PERFORMANTE

Lagarde Meregnani met en avant l'isolation thermique (notamment extérieure = ITE) comme levier d'adaptation au changement climatique en améliorant le confort d'été, en réduisant les besoins énergétiques et en limitant les surchauffes.

L'ITE enveloppe le bâti et réduit les apports thermiques par les murs, ce qui améliore le confort d'été et diminue le recours à la climatisation, un enjeu clef d'adaptation aux vagues de chaleur plus fréquentes et intenses. La continuité d'isolation par l'extérieur supprime les ponts thermiques et stabilise les températures intérieures, contribuant à la résilience du bâtiment en périodes de canicule comme en intersaison. Un responsable dédié et un bureau d'études structurent l'offre ITE depuis 2018,

avec communication pédagogique et retour d'expérience chantier, ce qui soutient des prescriptions adaptées à l'adaptation climatique. Les 7 agences Grand Est et Paris permettent d'adapter les choix techniques aux contextes climatiques et urbains locaux, en lien avec les autres corps d'état de finition et de façade.

En synthèse, l'isolation par l'extérieur proposée par Lagarde Meregnani est un pilier concret d'adaptation des bâtiments au changement climatique, articulant performance thermique, confort d'été et déploiement territorial, avec une expertise façades/ITE et des solutions matérielles permettant d'arbitrer selon les contraintes climatiques et réglementaires locales

ADAPTATION AUX RISQUES CLIMATIQUES DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE NOS EQUIPES

L'adaptation aux risques climatiques est un enjeu crucial qui impacte les conditions de travail des équipes de LAGARDE MEREGNANI :

- Sécurité des travailleurs : Les équipes sont particulièrement exposées aux risques météorologiques. Il est essentiel de mettre en place des mesures de protection adaptées aux conditions climatiques changeantes.
- Confort thermique : Avec l'augmentation des températures, il faut assurer le confort thermique des travailleurs, notamment lors des épisodes de canicule. Cela peut impliquer l'adaptation des horaires de travail (horaires décalés) et la mise à disposition d'équipements de protection contre la chaleur et un approvisionnement boisson en eau.
- Respect de la réglementation : Bien qu'il n'existe pas de température maximale légale pour le travail, l'entreprise reste

vigilante quant aux évolutions réglementaires concernant le travail par fortes chaleurs.

- Surveillance et alerte : La mise en place de systèmes de surveillance du confort thermique et de la qualité de l'air sur les chantiers permettra d'anticiper les risques et d'agir rapidement.
- Équipements adaptés : L'entreprise étudie la fourniture des équipements de protection individuelle adaptés aux nouvelles conditions climatiques, comme des vêtements de travail respirants et résistants aux intempéries.
- Planification du travail : les prévisions météorologiques sont intégrées dans la planification des chantiers, en prévoyant des alternatives en cas de conditions défavorables.
- Flexibilité organisationnelle : L'entreprise doit être capable d'adapter rapidement son organisation en cas d'événements climatiques extrêmes, comme la mise en place du télétravail

pour les fonctions support ou le report de certains chantiers, si nécessaire.

- Adaptation des techniques de travail : L'entreprise étudie certaines de ses méthodes de travail pour les adapter aux
- Formation et sensibilisation : Les employés doivent être formés aux risques liés au changement climatique et aux

nouvelles conditions climatiques, comme l'utilisation de matériaux plus résistants aux fortes chaleurs ou aux intempéries.

mesures de prévention à adopter. Une communication claire sur les risques et les procédures à suivre est essentielle.

DECARBONATION ET TRANSITION ENERGETIQUE

Engagements

En tant qu'acteur du XXIème siècle, le Groupe est conscient que les questions liées au climat constituent à la fois des risques et des opportunités qui influent sur la stratégie de notre entreprise. Nous sommes donc convaincus de l'importance de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone.

Pour contribuer, à son échelle, à la nécessaire transition climatique et énergétique des activités, nous nous sommes fixé des engagements forts :

- Réduction de l'empreinte carbone des travaux de finition.
- Utilisation de matériaux durables et à faible impact environnemental.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Intégration de systèmes d'énergies renouvelables, comme des panneaux solaires ou pompes à chaleur.

Actions et ressources

EMISSIONS GES

LAGARDE MEREGNANI a réalisé un diagnostic de ses émissions de CO2 en mars 2024 (sur les 3 scopes) avec l'appui de Bpifrance.

La cartographie des flux a été étudiée comme préalable à l'analyse des principaux postes émetteurs.

L'entreprise a mis à jour son bilan carbone Scopes 1&2 pour l'année 2024-2025, qui représentent 6% du total des émissions.

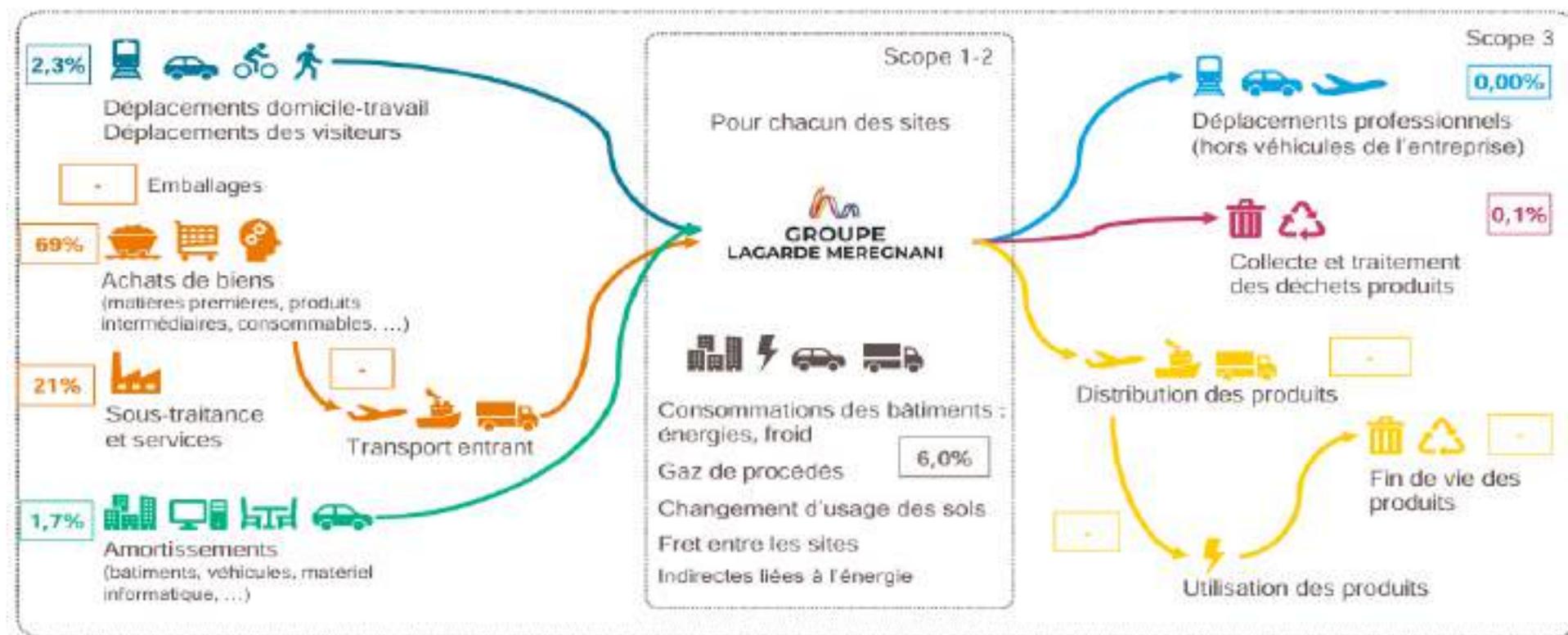
Pour le SCOPE 3, l'entreprise procède à la révision de son bilan carbone sur les données du dernier exercice.

Le précédent bilan réalisé en 2023 a permis de mieux comprendre les émissions du scope 3 :

- Intrants- biens et matières 69%
- Intrants- services 21%
- Déplacements 7%

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)
Scope 1	1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion	62	62	0	6
	1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	427	431	27	41
	Total Scope 1		490	493	27	42
Scope 2	2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	7	7,3	0	1
	Total Scope 2		7	7,3	0	0,8

Le total des émissions Scope 1 et 2 s'élève à 500,3 t CO2e.



En extrapolant sur la base de la décomposition des postes émetteurs du précédent bilan, la valeur du Scope 3 est estimée à 7 833 t CO2e et le total des émissions (3 scopes) à 8 333 t CO2e.

DECARBONATION DES PRODUITS

La décarbonation des produits et services s'inscrit dans la feuille de route RSE 2025 pilotée par le comité de gouvernance, avec engagement d'auto-évaluation, de mesure d'impact environnemental via un bilan carbone et de fixation d'objectifs d'amélioration continue; cette structuration permet d'orienter les offres vers des solutions bas carbone mesurables et auditées. La priorité est donnée à la réduction des besoins énergétiques par :

- L'amélioration de l'enveloppe (isolation, suppression des ponts thermiques) avant tout recours à des systèmes actifs, cohérente avec le positionnement de spécialiste ITE et finition. Déploiement de chantiers ITE permettant jusqu'à environ 30% d'économies d'énergie sur les façades, avec effets directs sur les émissions liées au chauffage et sur le

confort d'été, en s'appuyant sur des solutions éprouvées et une expertise de longue date.

- Mise en place d'un bilan carbone pour suivre les impacts, comparer aux pairs et fixer des objectifs; les résultats alimentent le plan d'actions par métiers et le reporting RSE annuel, conformément à l'engagement public de mesurer l'impact environnemental.
- Intégration progressive de critères environnementaux dans les choix produits et procédés de pose, en lien avec la montée en puissance de l'évaluation RSE et des attentes clients; cette démarche vise à privilégier des matériaux et conditionnements réduisant les émissions sur le cycle de vie.



L'entreprise dispose d'une expertise affirmée en isolation thermique par l'extérieur (ITE) et façades, L'entreprise a rénové son siège à Maxéville, en utilisant des panneaux photovoltaïques et de l'isolation éco-conçu

Engagements

LAGARDE MEREGNANI vise à réduire les nuisances provoquées par sa présence sur les chantiers. Elle veille à la protection des lieux dans toutes les étapes de vie des services de rénovation et d'aménagement.

Actions et ressources

LAGARDE MEREGNANI s'engage à limiter bruit, poussières, odeurs, salissures et gênes de circulation, en adoptant les bonnes pratiques reconnues des "chantiers à faibles nuisances" dès la préparation et tout au long de l'exécution.

Cette approche s'appuie sur la gestion des flux et propreté: Organisation du tri et du bâchage des bennes, nettoyage régulier des voiries et abords, et circuits de collecte pour limiter envols, boues et nuisances visuelles.

Cela concerne aussi l'application des règles internes de sécurité et de discipline du règlement intérieur, notamment pour prévenir comportements à risque ou non-respect des consignes de chantier.

Des mesures sont en place pour contrôler et réduire au minimum la pollution du sol, de l'air, des odeurs et du bruit. Nous développons des mesures de prévention du niveau sonore pour les employés et les occupants des lieux rénovés. Un bâchage est réalisé pour éviter la propagation des poussières du chantier. Une information est partagée au voisinage et aux riverains. Aucun matériel susceptible de provoquer une pollution des sols n'est stocké sur site.

Les produits dangereux utilisés (peintures, colles, solvants...) sont réceptionnés uniquement s'ils disposent d'un étiquetage

Sa politique "Pollution et nuisances" est structurée autour de la prévention des impacts de chantier sur l'air, l'eau, le sol et le voisinage, en s'appuyant sur ses métiers de finition et son maillage d'agences pour organiser des chantiers à faibles nuisances et un dialogue de proximité avec les parties prenantes.

conforme au règlement CLP. Ils sont stockés dans des espaces dédiés, ventilés et sécurisés, avec bacs de rétention si nécessaire. Les règles de manipulation et de transport suivent les FDS (fiches de données de sécurité) et les consignes internes affichées sur site.

Un registre de suivi des produits chimiques est tenu à jour, recensant les entrées/sorties, les fiches de données de sécurité et les lieux de stockage. Les déchets dangereux (fûts de peinture, aérosols, solvants usagés...) font l'objet de bordereaux de suivi des déchets dangereux (BSDD) et d'une traçabilité via la plateforme EcoDDS, conformément à la réglementation.

Les équipes reçoivent une sensibilisation sécurité lors de l'accueil, complétée par des formations régulières sur la prévention des risques chimiques et l'utilisation des EPI adaptés (gants, lunettes, masques, combinaisons). Des rappels sont faits sur les chantiers et des audits de chantiers régulièrement menés pour vérifier ces points.

Tous les déchets dangereux sont collectés dans des contenants spécifiques étiquetés, puis évacués par des prestataires agréés. Aucun déchet dangereux n'est éliminé sur site. Les prestataires délivrent les BSDD et certificats de traitement, intégrés au suivi annuel des déchets de l'entreprise.

CONSOMMATION D'EAU

Engagements

LAGARDE MEREGNANI favorise les pratiques de sobriété avec pour objectif de réduire la consommation d'eau sans affecter la qualité d'exécution des travaux de finition.

Actions et ressources

Les prélèvements en eau proviennent des réseaux municipaux et l'usage en est essentiellement sanitaire. Un suivi annuel des consommations est mis en place pour détecter d'éventuelles anomalies.

La sobriété se traduit par des mesures concrètes : optimisation des lavages, équipements économes, procédures de nettoyage à faible usage d'eau et amélioration continue par retours d'expérience entre agences; afin de réduire la consommation d'eau. Les plans d'installation des chantiers intègrent l'accès aux points d'eau autorisés, les dispositifs anti-déversement et la collecte dédiée des eaux souillées issues de lavages d'outillage et de bennes de peinture; des consignes spécifiques limitent

l'usage d'eau et encadrent le traitement ou l'évacuation via des filières agréées.

Les résidus de peinture, solvants et eaux de rinçage sont gérés comme déchets spécifiques, avec stockage sécurisé, bordereaux et acheminement vers des exutoires agréés, en cohérence avec le système de reporting RSE.

Sur site et en agence, les équipes appliquent des gestes de sobriété (optimisation des rinçages, réutilisation de l'eau de premier rinçage pour décoller les charges, kits de nettoyage adaptés) et privilégient des produits et matériels facilitant un nettoyage à faible consommation d'eau.

ECONOMIE CIRCULAIRE ET RESSOURCES

Engagements

LAGARDE MEREGNANI, en tant qu'acteur majeur s'engage à adopter les principes de l'économie circulaire dans ses activités. LAGARDE MEREGNANI s'engage à privilégier des matières premières issues du recyclage ou du biosourcé, contribuant ainsi à réduire la pression sur les ressources non renouvelables. L'entreprise s'engage à concevoir ses interventions de manière

à faciliter le recyclage et la réutilisation, prolongeant ainsi le cycle de vie des produits. Nos processus de travail visent à réduire, recycler ou réutiliser les déchets et les emballages. Nous visons à réduire les déchets mis en décharge et à promouvoir leur valorisation.

Actions et ressources

L'économie circulaire est appliquée aux métiers de finition (peinture, sols, carrelage, Isolation Intérieur et Extérieur) et au maillage territorial des 7 agences Grand Est et Paris, afin de relier choix matériaux, logistique de tri et réemploi aux filières locales de valorisation. L'activité de finition implique la gestion de flux spécifiques (peintures, solvants, plâtre, inertes, emballages) organisés selon les capacités des exutoires régionaux. La présence d'agences dans le Grand Est et à Paris facilite l'alignement des pratiques de tri, de reprise et de réemploi avec les infrastructures locales, avec une logique de capitalisation inter-agences; par exemple, la standardisation des procédures "tri chantier" et "traçabilité" s'appuie sur la

MATIERES PREMIERES

LAGARDE MEREGNANI n'est pas concepteur de produits mais applicateur. Dans le cadre de ses achats, l'entreprise privilégie les solutions proposées par les fabricants qui intègrent des principes d'éco-socio-conception (peintures à faibles émissions, revêtements contenant des matières recyclées,

GESTION DES DECHETS

L'entreprise a mis en place différentes actions qui permettent la gestion des déchets. Elle recycle ou valorise ses déchets et répond aux exigences d'un label régional. Au total, l'entreprise a mis en place la gestion de 7 types de déchets.

- LAGARDE MEREGNANI est partenaire circulaire du programme **TOURNESOL** (programme de recyclage) et en 2024, 7,5 tonnes de revêtements de sols PVC ont été collectées en vue de leur recyclage.
- LAGARDE MEREGNANI a intégré le programme **SECONDE VIE** de Gerflor : 100% des chutes collectées sont recyclées et

même base documentaire et des retours d'expérience partagés. Les équipes orientent le choix de produits et conditionnements vers des solutions compatibles avec réemploi, reprise ou recyclabilité, en cohérence avec l'ambition RSE formalisée; à titre d'exemple, l'optimisation des contenants et la recherche de filières de reprise s'intègrent au cycle achats-chantier-fin de vie. Les chantiers sont organisés pour le tri des flux de second œuvre (peintures/solvants, plâtre, inertes, bois, métaux, plastiques, emballages) avec traçabilité via bordereaux et indicateurs consolidés dans le cadre du reporting RSE; cette traçabilité alimente la feuille de route 2025 et les revues de gouvernance.

isolants biosourcés). L'entreprise considère son impact sur la biodiversité dans le cadre de ses achats biosourcés.

- A titre d'illustration de ses engagements pour la nature, LAGARDE MEREGNANI a mis en place d'un poulailler de 4 poules à Troyes.

réintégrées dans les produits. En moyenne, les revêtements de sols intègrent 22% de recyclé. Certains des produits peuvent contenir jusqu'à 50% de recyclé.

- L'entreprise a signé un partenariat dans le cadre d'un **dispositif volontaire de reprise des déchets de peintures**, enduits, colles et mastics, avec EcoDDS, éco organisme Les collectes EcoDDS sont neutres en carbone puisque l'activité de collecte des transporteurs est compensée grâce à la société Carbon Forest.

PROCEDURES DE VALORISATION

Dans sa gestion quotidienne des déchets de chantiers, l'entreprise a mis en place des procédures ainsi qu'un mode opératoire afin de se mettre en conformité avec la recommandation n° T2-2000. Une personne est employée à temps complet pour gérer le stockage des déchets dans 3 bennes différentes qui sont évacuées à raison d'une fréquence d'une benne par semaine. En fonction de leur nature, les déchets sont évacués et stockés de manières différentes : les gravats en grosse quantité sont stockés dans une benne de chantier ; les gravats en faible quantité sont acheminés au siège à l'aide du véhicule mis à la disposition de nos équipes. Une fois rapportés, ces déchets sont stockés dans une benne avant recyclage. Les déchets de peinture, colles ainsi que les pots de peinture vides et les matériels souillés constituent des déchets industriels spéciaux. Les fonds de peinture et de colles sont acheminés à l'entreprise, mis sur palettes filmées avant leur enlèvement pour recyclage. Les pots et matériels souillés sont stockés dans une benne fermée avec un fond sécurisé (pour éviter des fuites et des écoulements) avant leur enlèvement pour recyclage. Ces déchets sont évacués, selon la loi en vigueur, vers un centre de traitement homologué qui nous assure de la traçabilité. Tous les autres déchets considérés comme des déchets industriels valorisables et composés de déchets d'emballages industriels et commerciaux ainsi que des déchets industriels banaux sont stockés en benne avant enlèvement vers un centre de tri pour valorisation (recyclage, incinération) puis mise en décharge des déchets ultimes. L'entreprise se conforme de la manière la plus stricte à la recommandation dans la gestion des déchets de chantier et dans tous les cas, nous pouvons justifier de la destination finale de nos déchets.

L'entreprise s'est engagée dans l'économie circulaire en collectant et triant ses chutes de pose des revêtements de sol PVC et fait un suivi de ce programme de recyclage grâce à Gerflor.

LAGARDE MEREGNANI recycle et valorise 8 types de déchets issus de ses chantiers (PVC propre, fûts de peinture, chute de polystyrène, isolants ITE, bois, plastique, ferraille, palettes polluées). L'entreprise a établi des contrats avec plusieurs intervenants (VALOBAT, TARKAT, ARF, REKUPO, ...) pour assurer l'enlèvement et la valorisation des déchets générés par les activités. Elle est en partenariat avec le Parc VALOBAT pour le tri déchets récupérés de démolition et de production.

Les déchets dangereux (bidons de colle) sont enlevés par un prestataire partenaire, REKUPO, service de collecte gratuit pour les déchets chimiques des professionnels. REKUPO permet aux entreprises de déposer gratuitement leurs déchets chimiques, tels que les pots de peinture vides, les enduits, les colles et les mastics, dans des points de collecte spécifiques. Ces points de collecte sont situés dans certaines déchèteries publiques accessibles aux artisans et chez des distributeurs de produits de décoration.

Le reste est déposé dans les bennes DIB pour élimination sur station de tri. Un objectif fixé est de réduire la quantité de déchets ultimes mis en décharge.

Nous réalisons un inventaire des déchets (dangereux et non dangereux) indiquant les quantités annuelles et les types de déchets.

Actions de prévention mises en place :

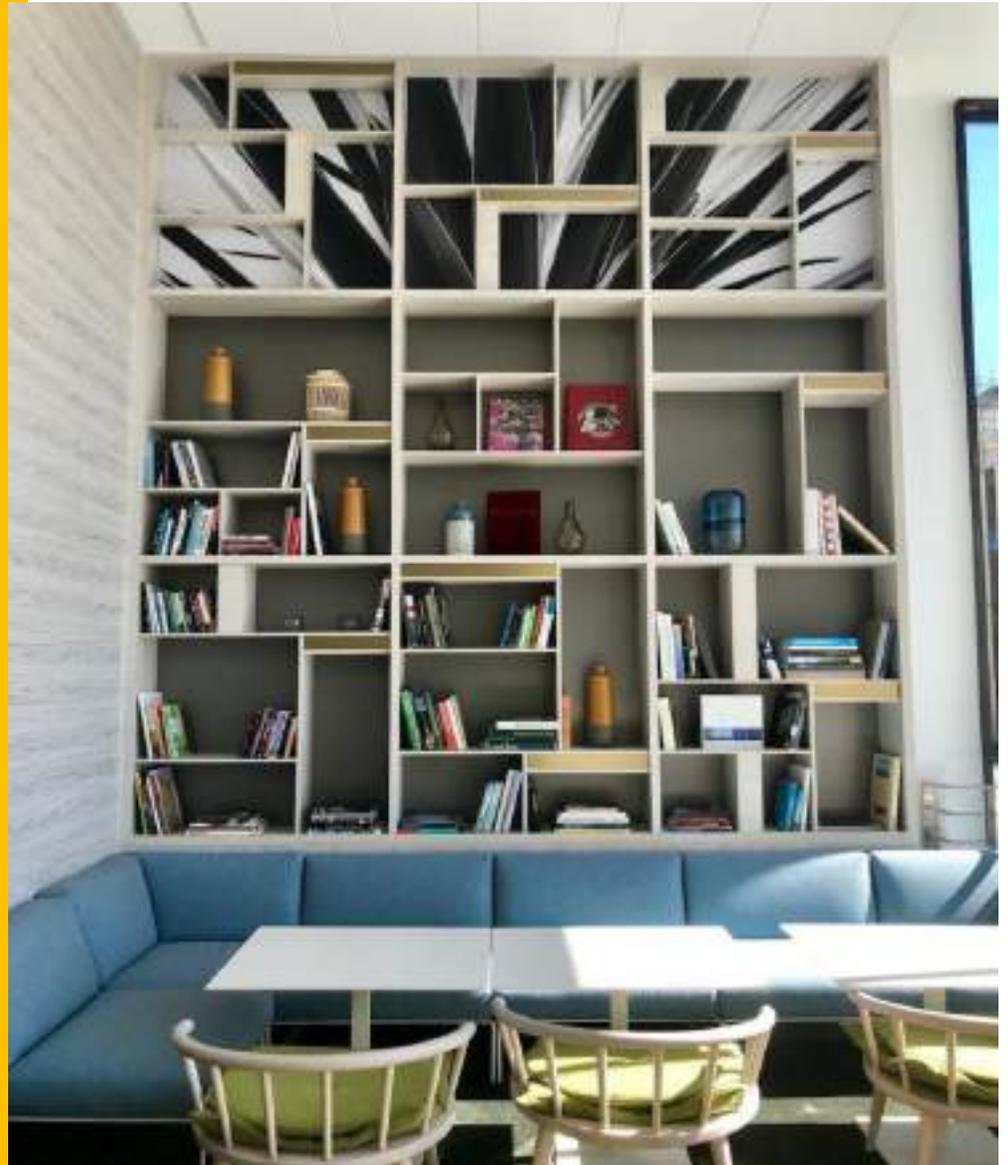
- Plans de calepinage réalisés en amont pour limiter les chutes de sol
- Reprise des palettes consignées
- Recours à la préfabrication
- Préparation des produits teintés à la juste quantité nécessaire Eviter autant que possible l'enfouissement comme filière de fin de vie des déchets.

Plusieurs actions sont en phase de déploiement :

- Mise en place d'un registre de suivi de déchets et notamment des chutes de production textile en DIB
- Etablissement d'un programme de recherche de solution de récupération des déchets production non valorisés
- Optimisation de la planification des productions pour maintenir une réduction des chutes de produits finis
- Optimisation des solutions de récupération et de gestion des déchets sur le site
- Formalisation des initiatives de valorisation en économie circulaire (Partenariat VALOBAT).

S

SOCIAL





Chez LAGARDE MEREGNANI, nous sommes convaincus que notre réussite dépend de l'engagement et du bien-être de nos collaborateurs, ainsi que de notre impact positif auprès de nos clients et communautés où nous opérons. L'entreprise s'engage à offrir à ses collaborateurs un environnement propice à l'épanouissement professionnel, à la sécurité et à la santé, tout en veillant au respect du droit du travail et à la lutte contre toutes formes de discrimination.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Engagements

LAGARDE MEREGNANI s'engage à :

- Proposer des conditions de travail motivantes et attractives
- Garantir un environnement de travail sain et sûr pour nos salariés
- Maintenir et développer l'expertise technique de nos métiers.

Actions et ressources

SECURITE DE L'EMPLOI DANS LA CHAINE DE VALEUR

Notre structure actionnariale stable assure une sécurité d'emploi et des perspectives de carrière à long terme pour nos salariés. LAGARDE MEREGNANI adhère aux conventions collectives nationales (CCN) concernant les ouvriers, employés et cadres du bâtiment. Ces conventions octroient plusieurs avantages aux salariés, appliqués par LAGARDE MEREGNANI (congrés payés liés à l'ancienneté et aux événements familiaux, prime de vacances, prévoyance, salaires minimaux notamment). Tous les salariés sont couverts par ces conventions collectives. L'ensemble des collaborateurs est couvert par un contrat conforme aux dispositions légales et conventionnelles, très majoritairement sous la forme contrat à durée indéterminée (CDI).

RECRUTEMENT

Lagarde Meregneri prend en charge l'ensemble des frais liés au recrutement. L'entreprise compte 14 familles de postes et remet un livret d'accueil à chaque nouvel entrant pour faciliter son intégration, de même qu'un livret d'épargne salariale et d'une information sur le fonctionnement de nos partenaires (Caisse des congés payés, PROBTP).

Une politique active en faveur de l'apprentissage et de l'alternance est menée en partenariat avec les CFA et établissements de formation locaux. Chaque année, de nouveaux apprentis et alternants rejoignent l'entreprise, mais le secteur du bâtiment reste marqué par une faible attractivité auprès des jeunes. L'entreprise recourt également à l'intérim pour renforcer ponctuellement ses équipes.

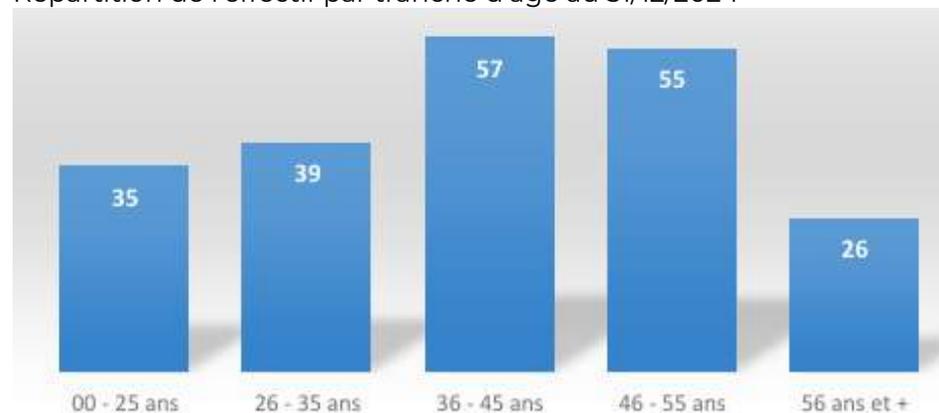
L'inclusion sociale constitue également un axe fort de recrutement : 5 à 10 % des effectifs proviennent de parcours d'insertion (migrants, réfugiés politiques, personnes en

réinsertion). Ces collaborateurs sont accompagnés dans leurs démarches administratives, leur protection sociale et leurs conditions de logement, grâce à des partenariats avec des associations locales.

Chaque année, un bilan social est publié, incluant les effectifs, la formation, la répartition femmes/hommes et les écarts de rémunération. La moyenne d'âge est de 41 ans, avec une part importante de salariés de plus de 50 ans dont le départ à la retraite représente un enjeu de transmission des compétences.

L'ancienneté moyenne est de 11 ans, reflet de la fidélité des équipes. Cette fidélisation repose sur plusieurs facteurs : un climat social apprécié, des moyens logistiques favorisant l'accessibilité sur les chantiers et une direction attentive aux besoins des collaborateurs.

Répartition de l'effectif par tranche d'âge au 31/12/2024



ORGANISATION

Les équipes opérationnelles sont mobilisées selon une gestion hebdomadaire de planning, dans le respect des horaires légaux de travail. Cette gestion permet d'anticiper le travail. Le planning de vente est synchronisé pour caler la charge de travail. Des sessions de formation sont régulièrement inscrites dans le planning. Les salariés bénéficient également de congés payés par la caisse du Bâtiment, d'un total de 32 jours hors ancienneté.

Certains salariés bénéficient de mesures de flexibilité et sont en temps partiels.

REMUNERATION

La politique salariale de LAGARDE MEREGNANI s'inscrit dans une approche plus large de valorisation du capital humain, considéré comme la principale valeur de l'entreprise. Elle vise à attirer, retenir et motiver les talents tout en assurant l'équité entre les employés.

Plusieurs aspects importants :

- **Équité salariale** : L'entreprise s'engage à garantir un niveau de salaire équivalent entre les hommes et les femmes à l'embauche, basé uniquement sur le niveau de formation, d'expérience et de compétence requis pour le poste.
- **Respect des conventions collectives** : Les salaires sont attribués conformément à la grille de rémunération prévue par les conventions collectives, en fonction du coefficient attribué à chaque poste. Les salaires sont périodiquement révisés selon la grille de la FFB. En 2024, considérant les accords paritaires salariaux du BTP et après négociation avec notre représentant syndical et le secrétaire du CSE, les salaires ont augmenté de 3,24% à 4% selon les catégories de salariés.

- **Primes et Intéressement.** L'entreprise a mis en place un système de primes liées à la performance, ainsi qu'un accord d'intéressement signé en 2023 et couvrant 3 exercices fiscaux du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026. Tout salarié reçoit, lors de la conclusion de son contrat de travail, un livret d'épargne salariale présentant ces dispositifs, dont l'application est suivie par le Comité Social et Economique (CSE).
- **Indemnités de petits déplacements :** L'entreprise a signé un accord relatif aux indemnités de petits déplacements en 2021. En contrepartie de la mobilité du lieu de travail, inhérente à l'emploi sur chantier, une indemnisation forfaitaire couvre l'amplitude du trajet nécessaire pour se rendre quotidiennement sur le chantier et le retour après la journée de travail. Une indemnité de repas est prévue.
- **Investissement dans la formation :** LAGARDE MEREGNANI consacre environ 3% de sa masse salariale à la formation professionnelle continue, soit le double de l'obligation légale. Cet investissement important dans le développement des compétences de ses employés peut avoir un impact positif sur leur évolution salariale.
- **Politique salariale compétitive** pour motiver et fidéliser son personnel. Le temps de travail fixé à 38h permet de générer des heures supplémentaires structurelles ainsi que l'octroi plusieurs demi-journées de RTT. Les heures supplémentaires sont majorées conformément aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur.
- **Avantages sociaux :** l'entreprise offre de nombreux avantages à ses employés, ce qui contribue à l'attractivité globale de sa politique de rémunération.
- **Transparence :** LAGARDE MEREGNANI a mis en place des indicateurs de suivi pour surveiller l'équité salariale, notamment le montant du salaire attribué par rapport à la grille conventionnelle.
- **Salaire adéquat :** L'entreprise suit la grille des salaires pour toutes les catégories. De plus, l'entreprise dispose d'un outil

développé par la FFB pour calculer les salaires minimaux (L'outil Minima sociaux 2025). Les organisations patronales et les syndicats de salariés se réunissent dans chaque région annuellement afin de négocier et fixer les salaires minimaux et les valeurs de point. Les accords entre les parties qui participent à ces négociations sont intégrés aux conventions collectives qui régissent les contrats de travail de vos employés dans le secteur.

DIALOGUE SOCIAL

Avec près de 120 ans d'histoire, Lagarde Merignani a construit une culture de dialogue social solide et durable. L'entreprise, dirigée par des générations successives d'anciens salariés devenus dirigeants, bénéficie d'une compréhension fine des enjeux à tous les niveaux.

La direction privilégie la transparence et organise régulièrement des temps d'échange afin de partager ses choix stratégiques avec les collaborateurs, dans l'esprit que « de la compréhension naît la confiance ».

La représentation du personnel repose sur une organisation syndicale active (CFTC), avec laquelle plusieurs accords ont été signés (égalité femmes/hommes, intéressement, indemnités de petits déplacements).

Conformément à la législation, un Comité Social et Économique (CSE) est en place. Il joue un rôle clé dans la vie de l'entreprise : il a notamment accompagné la gestion de la crise du COVID-19, où l'activité partielle et l'arrêt temporaire des chantiers ont été décidés collectivement en 2020. Aujourd'hui, le CSE participe aux négociations et à la mise en œuvre des accords, en particulier sur l'égalité professionnelle ou le partage de la valeur.

En 2023, trois réunions de CSE ont eu lieu et ont conduit à la rédaction d'un nouvel accord. Les élections du CSE se sont également tenues la même année, consolidant son rôle de relais régulier entre la direction et les salariés.

Un mécanisme de réclamation concernant les conditions de travail existe sous la forme d'une disponibilité des IRP, un accueil du personnel tenu par l'assistante ressources humaines au siège et par les secrétaires d'agence relais du service RH.

Une adresse électronique spécifique : (alerte@lagardemeregnani.fr) a été créée afin de recueillir des réclamations de toute nature (harcèlement, discrimination).

DIVERSITE ET INCLUSION SOCIALE

Egalité femmes/hommes



La Direction de LAGARDE ET MEREGNANI SAS est attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et a toujours œuvré dans ce sens afin de garantir l'effectivité de ce principe. En 2022, l'entreprise a signé un accord avec la CFTC portant sur les objectifs d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Signataire de la Charte de la diversité, l'entreprise met en avant la mixité des métiers et l'insertion (10 600 heures), ce qui réduit les tensions de discrimination et améliore le sentiment d'équité, déterminant pour le bien-être.

La présence de femmes sur des métiers traditionnellement masculins, accompagnée d'actions d'insertion, renforce un environnement respectueux et inclusif.

L'entreprise effectue sa déclaration égalité professionnelle hommes/femmes année en 2024 mais il est non calculable en raison du faible effectif féminin. A noter toutefois, 2 femmes sont employées en qualité de métresses où aucune différence de salaire n'existe avec les hommes. 3 femmes sont employées en qualité de carreuse, 3 en qualité de peintre où elles bénéficient des mêmes conditions d'emploi, de rémunération et de formation que les salariés masculins.

Nous avons mis en place des mesures de prévention de la discrimination et du harcèlement moral ou sexuel. Une formation sur le harcèlement a été organisée, d'une durée de 2 jours (14 heures).

Inclusion sociale

Les relations développées avec les associations locales favorisent un investissement indirect dans la société. L'entreprise permet l'insertion sociale pour les personnes éloignées du marché de l'emploi. Les migrants recommandés par des associations et les réfugiés politiques représentent 5 à 10% du personnel. L'entreprise prône des valeurs de respect des droits humains et lutte contre le travail des enfants et le travail forcé/obligatoire. Elle n'emploie que des adultes de plus de 18 ans hors apprentissage.

Handicap

Compte tenu de sa taille, l'entreprise a une obligation d'emploi de 11 unités. Depuis 2020, la déclaration OETH et l'effectif ECAP (emplois exigeant des aptitudes particulières) est de 32. L'effectif ECAP permet à l'entreprise de ne pas être assujettie à la contribution pour non-respect de l'objectif d'emploi.

MAINTIEN DES COMPETENCES

L'entreprise a mis en place un plan de formation. Des actions de formation sont régulièrement planifiées pour maintenir le niveau de compétence et d'expertise des équipes. L'entreprise encourage et propose des formations pour les employés de l'entreprise, en faisant appel à des entreprises externes qualifiées pour effectuer des formations spécialisées. L'entreprise consacre environ 3% de la masse salariale à la formation (soit le double de l'obligation). Le Comité Social et Economique est informé du détail du plan de formation.

LAGARDE MEREGNANI pratique le tutorat depuis longtemps et compte environ 10% d'apprentis et alternants dans son effectif, du carreleur à l'ingénieur. 38 personnes en alternance ont été accueillies tout au long de l'année en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

La transmission intergénérationnelle et la formation d'apprentis structurent l'apprentissage et clarifient les attentes, diminuant le stress des nouveaux entrants et renforçant le sens du travail bien fait. Un apprenti intégré dans un binôme avec un compagnon senior bénéficie d'un cadre d'accompagnement qui réduit l'isolement en début de mission.

Par ailleurs, un entretien annuel individuel du salarié est prévu avec la présence directe du manager responsable. L'entreprise réalise ces entretiens en rotation tous les deux ans.

DROITS HUMAINS

La chaîne de valeur est un périmètre clé des droits humains. Le recours à des sous-traitants impose le respect des dispositions sociales et l'interdiction de toute forme de travail illégal (travail des enfants et travail forcé/obligatoire). Le règlement intérieur de LAGARDE MEREGNANI inscrit la lutte contre le travail illégal dans la sous-traitance comme un principe obligatoire.

Une clause rappelle l'interdiction de recourir à des pratiques contraires au droit du travail et l'exigence faite aux sous-traitants de respecter les normes sociales, en cohérence avec les conditions d'intervention.

Au titre des actions menées pour le respect des droits humains :

- La participation à des marchés intégrant des clauses d'insertion démontre une contribution concrète aux droits sociaux locaux.
- Les heures d'insertion témoignent d'un engagement en faveur du droit au travail et de l'inclusion des publics éloignés. 10 600 heures d'insertion annuelles réalisées et des partenariats locaux favorisent l'insertion sur le territoire.
- La référence aux conditions d'intervention et au recours à la sous-traitance permet de démontrer des exigences sociales minimales dans la chaîne de valeur.
- La signature d'une Charte de la diversité reconnue et la diversité des profils en interne constituent des engagements tangibles contre les discriminations.

Engagements

Ses activités conduisent l'entreprise à travailler à l'extérieur et dans des conditions de pénibilité. L'entreprise met en place des mesures pour la protection de ses salariés, ses

partenaires, ses clients et leurs voisins. LAGARDE MEREGNANI s'engage envers le bien-être de ses employés et de l'amélioration de la productivité.

Actions et ressources

PROTECTION DES SALARIES

La sécurité des collaborateurs est une priorité. L'entreprise a réalisé une évaluation des risques en 2025 (DUERP) et met en œuvre des actions de prévention adaptées. Les employés sont suivis par un organisme indépendant de prévention et de santé au travail et bénéficient :

- d'une visite médicale à l'embauche ;
- d'un suivi périodique (tous les 2 à 3 ans selon les postes, ou plus fréquemment si nécessaire) ;
- d'un suivi individuel renforcé pour les travailleurs en situation de handicap ou occupant des postes à risques.

La surveillance de l'état de santé est partagée entre la médecine du travail, les chefs d'équipe et la direction des travaux. Des plans d'action personnalisés peuvent être mis en place en cas de besoin.

Le règlement intérieur précise les obligations en matière d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que la conduite à tenir en cas d'accident. Il rappelle également l'interdiction stricte de travailler sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.

L'entreprise agit concrètement pour réduire les risques :

- arrêt de l'utilisation de produits dangereux identifiés ;
- contrôles réguliers des machines et de la maintenance des systèmes de sécurité (désenfumage) ;
- dotation systématique d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) complets – chaussures, casque, lunettes, vêtements adaptés – renouvelés régulièrement ou remplacés à la demande.

Le plan de formation inclut un volet sécurité couvrant les bonnes pratiques sur chantier. Chaque année, les accidents du travail, leur fréquence et leur gravité font l'objet d'un suivi détaillé dans le rapport social.

Les qualifications Qualibat et la certification ISO 9001 confirment enfin la maîtrise des compétences techniques et organisationnelles de l'entreprise dans ce domaine.

LUTTE CONTRE LE STRESS ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Les actions de formation favorisent la polyvalence et la progression, ce qui diminue l'anxiété liée aux compétences et renforce l'autonomie au quotidien. Un compagnon de peinture suit des modules techniques et sécurité, gagnant en maîtrise des gestes et en confiance sur chantier, limitant le stress opérationnel. Des objectifs RH sont suivis annuellement (formation, sécurité, égalité) permettant d'ajuster les moyens si des signaux de stress apparaissent dans une agence.



PREVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

L'entreprise investit dans la formation de ses employés, qui vise à améliorer les conditions de travail et à prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS). Ce sujet est important dans le bâtiment en général et également dans les métiers où le port de charges lourdes est régulier.

LAGARDE MEREGNANI prévoit l'acquisition d'un Exosquelette pour soulager le dos de ses employés, pour les travaux extérieurs et la réduction des postures de pénibilité. Les exosquelettes pour le dos sont généralement conçus pour être légers et offrir un soutien significatif lors du port de charges. Les exosquelettes permettent aux travailleurs de les porter confortablement pendant de longues périodes. Ces dispositifs peuvent offrir une assistance qui réduit considérablement la pression sur le dos lors du levage ou du maintien de charges lourdes.

L'adoption de cet équipement par LAGARDE MEREGNANI s'inscrit dans une tendance plus large de l'industrie française à investir dans des solutions ergonomiques pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques de troubles musculosquelettiques.

MARKETING RESPONSABLE AVEC LES CLIENTS

Engagements

LAGARDE MEREGNANI mise sur la transparence et un marketing responsable pour son développement commercial auprès de ses clients particuliers.

En adoptant ces pratiques de marketing responsable et de transparence, LAGARDE MEREGNANI se positionne comme un

acteur de confiance dans le secteur de la finition en bâtiment, répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière d'éthique et de durabilité.

Un engagement en faveur de la transparence se traduit par une démarche ouverte et claire des ventes.

Actions et ressources

La démarche commerciale repose sur les actions suivantes :

- **Transparence de l'information :** LAGARDE MEREGNANI s'engage à fournir une information claire et complète sur les produits mis en œuvre et ses services. L'entreprise s'appuie sur les fiches techniques des fournisseurs qui présentent les mesures de prévention dans le cadre de leur utilisation. L'entreprise gère ses choix de fournisseurs et ses relations avec ces derniers en promouvant la RSE le long de la chaîne de la valeur. Ses produits sont ensuite promus auprès des clients.
- **Accompagnement personnalisé :** chaque client bénéficie d'un suivi adapté à ses besoins spécifiques.
- **Information sur les aides financières :** L'entreprise s'engage à informer ses clients sur les différentes aides financières disponibles pour les travaux.
- **Garantie de qualité :** LAGARDE MEREGNANI a fait certifier son système de management de la qualité par un organisme indépendant (DQS) et renouvelle régulièrement ses qualifications QUALIBAT.
- **Garanties légales :** L'entreprise s'engage à être transparente sur les conditions de la garantie de parfait achèvement (1 an) et de la garantie décennale.
- **Sensibilisation du consommateur :** L'entreprise s'efforce de sensibiliser ses clients, contribuant ainsi à une consommation plus responsable.
- **Politique de prix claire :** LAGARDE MEREGNANI adopte une politique de prix transparente, sans frais cachés, permettant aux clients de comprendre clairement les devis.
- **Suivi après travaux :** L'entreprise propose un suivi après les travaux, démontrant ainsi son engagement à long terme envers ses clients. Elle facilite l'accès des clients à ses services après-vente, d'assistance et de recours, par les informations qu'elle diffuse. L'entreprise vérifie régulièrement la satisfaction de ses clients conformément aux exigences de la norme ISO 9001.

Certifications et labels : LAGARDE MEREGNANI met en avant ses certifications et labels en matière de qualité et de responsabilité, renforçant sa crédibilité auprès des clients. Ces certifications impliquent des contrôles rigoureux et démontre l'engagement de l'entreprise envers la qualité et la transparence.



QUALITE DU CADRE DE VIE DES CLIENTS

Engagements

LAGARDE MEREGNANI contribue à améliorer la qualité du cadre de vie de ses clients, en améliorant concrètement le confort, la santé et le bien-être quotidien de ses clients, tout en

leur permettant de réaliser des économies et de valoriser leur patrimoine.

Actions et ressources

LAGARDE MEREGNANI a obtenu la certification ISO 9001:2015 au début de l'année 2017. Cette certification ISO 9001 est venue conforter une nouvelle approche commerciale de l'entreprise, axée sur le renforcement des marchés privés. Elle démontre l'engagement de LAGARDE MEREGNANI envers la qualité et l'amélioration continue de ses processus.

- La certification ISO 9001:2015 est un gage de qualité important, car elle met en avant :
- Les garanties de l'entreprise en termes de qualité organisationnelle
- Le système d'amélioration continue mis en place au sein de l'entreprise

Cette certification, combinée à d'autres comme la certification Qualibat RGE, permet à LAGARDE MEREGNANI d'assurer un haut niveau de qualité dans ses prestations et services, en accord avec l'image et l'exigence de l'entreprise

REDUCTION DE LA TOXICITE DES PEINTURES (COV)

- LAGARDE MEREGNANI utilise des produits de peinture avec faible taux de COV (<1g/L). Certifié NF Environnement en blanc et teintes, le produit **NAE VELOURS** est une peinture d'aspect velouté à base de résine biosourcée et de composants renouvelables en phase aqueuse, dont une résine contenant 98% de carbone biosourcé (NF EN 16640). Son empreinte carbone correspond à 0,2595 Kg CO2 Eq./m²/couche (données issues de la FDES).
- LAGARDE MEREGNANI choisit la peinture de finition **CIRCOULEUR** fabriquée à partir des restes de peintures inutilisées comme matière première. Son bilan carbone est ainsi beaucoup plus faible qu'une peinture acrylique classique. Ce produit s'inscrit dans l'émergence d'une nouvelle filière de recyclage qui a un impact positif sur l'environnement, en réduisant l'incinération des restes de peintures d'une part, et en réduisant les besoins en matières premières pour la fabrication de nouvelles peintures d'autre part. Elle présente de fortes réductions des émissions de CO2 par rapport à une peinture professionnelle traditionnelle. Elle est lessivable et permet la dilution et le nettoyage des outils à l'eau. Teneur maximale en COV : < 30 g /L (A+)



PROMOTION DE MATERIAUX NON TOXIQUES ET NON ALLERGENIQUES

- LAGARDE MEREGNANI donne une préférence aux décapants écologiques. La formule de **FELTOR GEL EXPRESS**, étant totalement exempte d'éléments nocifs ou toxiques, ne sur-pollue pas le déchet de décapage. Les boues de décapage sont donc à éliminer selon la réglementation en vigueur. Pour l'utilisateur FELTOR GEL EXPRESS n'est ni toxique, ni nocif, ni inflammable. FELTOR GEL EXPRESS est ininflammable et ne nécessite pas de rinçage après grattage de l'ancien revêtement.
- LAGARDE MEREGNANI pose des **revêtements de sol linoléum compact** composés jusqu'à 97 % de matières premières d'origine naturelle (jute, huile de lin, de résines naturelles, farine de bois, pigments et de charges minérales) et jusqu'à 68 % biosourcée d'origine végétale avec 33 % de matières premières rapidement renouvelables. Le produit contient jusqu'à 43 % de contenus recyclés. Il est naturellement bactériostatique.

G

GOUVERNANCE





La politique de gouvernance vise à garantir que les enjeux ESG soient intégrés au cœur des processus décisionnels. Cette gouvernance permet d'assurer la cohérence des actions menées, d'adapter la stratégie aux spécificités de chaque activité et de favoriser l'échange de bonnes pratiques. La gouvernance de LAGARDE MEREGNANI incarne la volonté de conjuguer performance, intégrité et responsabilité, tout en anticipant les défis d'une société en mutation.

CONFORMITE

Engagements

En premier lieu, nous soutenons les principes que promeuvent les initiatives internationales :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies
- Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Normes de reporting GRI.

L'entreprise a communiqué ses valeurs à l'ensemble de ses parties prenantes et s'est engagée à les respecter.

Les valeurs de l'entreprise sont identifiées, partagées et prennent en compte une partie de grands principes de comportement.

La Direction démontre son exemplarité et son engagement par des actes visibles. Très active dans les réseaux professionnels, la gouvernance remplit son rôle de plaidoyer dans les instances en faveur de l'entrepreneuriat et la jeunesse.

L'entreprise s'engage vers des principes de gouvernance avec l'ensemble de ses parties prenantes.

- Elle prône une marque employeur et sur le plan commercial, elle met en œuvre ses principes de transparence, efficacité et fiabilité.
- Le management joue un rôle déterminant dans l'implication du personnel.
- Elle encourage significativement les entreprises de sa sphère d'influence à s'engager dans la prise en compte des principes de comportement.
- LAGARDE MEREGNANI s'engage dans une démarche de qualité et de respect du client. La conformité RGPD s'inscrit naturellement dans cette philosophie d'entreprise.

LAGARDE MEREGNANI, entreprise de droit français, règle ses impôts et taxes en France.

Devoir de vigilance

LAGARDE MEREGNANI a mis en place un règlement intérieur et elle satisfait à son obligation de vigilance en ce qui concerne ses propres activités. A ce titre, elle procède à une analyse de risques.



Le règlement intérieur a été rédigé en respectant les droits de l'homme et veille à ce que l'entreprise ne soit complice d'aucune violation des droits de l'Homme. Par la diffusion du règlement intérieur, l'entreprise garantit à tous ses salariés les droits économiques, sociaux et culturels : l'accès sans discrimination à la santé, à l'éducation, au travail, à la nourriture, à la religion et à la culture.

Politique éthique et de conformité

LAGARDE MEREGNANI interdit strictement toute forme de corruption active ou passive, trafic d'influence, cadeaux ou avantages indus, ainsi que toute demande ou acceptation d'extorsion, y compris par des tiers agissant pour son compte ; par exemple, il est interdit d'offrir des cadeaux de valeur ou des commissions occultes pour obtenir un marché, et tout chantage ou pression d'un partenaire doit être signalé immédiatement au supérieur hiérarchique et au référent conformité.

Tout collaborateur doit prévenir, éviter et déclarer sans délai toute situation dans laquelle un intérêt personnel, familial ou associatif pourrait influencer l'exercice impartial de ses fonctions.

Sont prohibés tout acte de tromperie ou de dissimulation visant un bénéficiaire indu au détriment de l'entreprise ou d'un tiers.

L'entreprise interdit toute opération ayant pour objet ou pour effet de dissimuler l'origine de fonds illicites et met en place des mesures de vigilance adaptées pour connaître l'identité et l'intégrité des partenaires, détecter les anomalies de paiement et refuser les règlements en espèces au-delà des seuils légaux.

Les cadeaux symboliques et invitations de faible valeur, conformes aux usages locaux et sans attente de contrepartie, peuvent être acceptés dans des limites fixées par l'entreprise.

Les relations avec agents, sous-traitants et fournisseurs doivent faire l'objet d'une vérification préalable proportionnée au risque et de clauses contractuelles éthiques, incluant le droit d'audit et la possibilité de résilier en cas d'atteinte à la probité.

Les écritures comptables doivent être exactes, sourcées et refléter fidèlement les opérations; des contrôles indépendants et réguliers sont mis en place sur les zones à risque.

Un canal d'alerte confidentiel est accessible à tous les collaborateurs et partenaires pour signaler de bonne foi un manquement présumé, avec protection contre toute mesure de représailles.

Des sessions de formation et des rappels réguliers sont organisés pour les équipes exposées afin de reconnaître les signaux faibles et appliquer les procédures.

Tout manquement aux présentes règles expose l'auteur à des sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur, pouvant aller jusqu'au licenciement, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales et civiles. Un référent conformité, rattaché à la direction, supervise l'application du dispositif.

Règlement RGPD et protection des données personnelles

L'entreprise vise à améliorer la transition numérique et digitaliser les flux d'information. Dans ce contexte d'utilisation croissante des systèmes d'information, nous garantissons le respect de la vie privée des employés et sécurité des renseignements personnels. Une gestion rigoureuse des données personnelles réduit les risques de violations de données et leurs conséquences potentiellement désastreuses pour l'entreprise. LAGARDE MEREGNANI collecte et traite des données personnelles de ses clients. L'entreprise mesure occasionnellement ses performances en vérifiant les pratiques internes de protection des données. Une évaluation a été effectuée pour établir le niveau de maturité de l'entreprise dans la sécurité de la gestion des données. Dans le contrat signé par les clients, l'entreprise informe clairement sur l'utilisation de leurs données et leur donne le contrôle sur celles-ci, LAGARDE MEREGNANI renforce la transparence et la confiance dans sa relation client.

ACHATS RESPONSABLES

Engagements

LAGARDE MEREGNANI a établi une relation à long terme avec ses fournisseurs, basée sur la transparence, la confiance et la bonne qualité du produit. Notre politique d'achats responsables consiste à préférer les éco-produits, plus respectueux de l'environnement durant leur cycle de vie (fabrication, utilisation,

fin de vie), aux produits basiques. Le choix de nos fournisseurs est donc orienté en fonction de leurs actions et de leurs politiques dans le domaine de l'environnement.

Les aspects sociaux et de gouvernance sont également considérés dans le cadre de la sélection de nos fournisseurs.

Actions et ressources

LAGARDE MEREGNANI entend gérer le choix de fournisseurs et ses relations avec ces derniers, en promouvant la RSE, tout au long de la chaîne de la valeur.

Les achats sont réalisés en priorité au plus près de nos chantiers et de nos 7 implantations réparties sur 6 départements. Cette approche du "local" nous permet de soutenir l'économie de chacun de nos territoires d'implantation, de réduire les distances de transport et donc l'empreinte carbone, tout en sécurisant les approvisionnements.

L'entreprise est également membre fondateur de SOLASET, une centrale d'achats professionnelle qui mutualise les moyens des adhérents, sécurise les filières et garantit des conditions d'achat fiables et durables.

Une procédure interne de sélection et d'évaluation continue est en place, fondée sur des critères opérationnels : qualité, délais, prix, proximité, disponibilité et relationnel. Cette grille issue des pratiques ISO constitue une base solide de pilotage de la performance fournisseur.

Toutefois, les critères RSE n'y figurent pas encore formellement. Leur intégration progressive constitue une priorité du plan d'action RSE en cours de déploiement.

Axes de progrès identifiés :

- Ajouter dans la grille d'évaluation des critères environnementaux (gestion des déchets, certifications ISO 14001, matériaux durables).
- Intégrer des critères sociaux et éthiques (respect du droit du travail, sécurité, égalité, anticorruption).
- Demander aux fournisseurs stratégiques de signer une charte RSE alignée sur nos engagements.
- Valoriser les fournisseurs disposant de labels ou évaluations externes.
- Utiliser SOLASET comme levier collectif pour déployer des pratiques RSE homogènes et inciter l'ensemble des fournisseurs partenaires à progresser dans cette démarche.

5. PROTOCOLE DE REPORTING



Contact pour le rapport de durabilité

La direction est directement responsable du rapport de durabilité.

Contact : Bruno MARBAIS, Directeur général
bmarbais@lagardemeregnani.fr

Période de reporting

La période de reporting est annuelle et s'étend de la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation des informations RSE de ce rapport porte sur toutes les activités de LAGARDE MEREGNANI en France. Le périmètre RSE est aligné avec le périmètre financier du Groupe.

Méthodologie

Le processus de collecte, traçabilité et traitement des données qualitatives et quantitatives en lien avec les enjeux importants est réalisé en interne par l'équipe en charge de la RSE. Ce rapport comprend les prévisions, les attentes et les objectifs, en plus des faits passés et présents, concernant LAGARDE MEREGNANI. ETP : le nombre des employés en taux plein est déterminé par le nombre de salariés présent au 31 décembre. À noter qu'il s'agit d'hypothèses et de jugements fondés sur l'information disponible au moment de la rédaction du présent rapport et qu'il y a donc un certain degré d'incertitude. Par conséquent, il est possible que les événements futurs se produisent différemment des prévisions, des attentes et des plans énoncés dans le présent rapport. Les données seront donc actualisées à l'avenir, si nécessaire.

Retraitement des informations

Aucun retraitement car il s'agit du premier rapport RSE de LAGARDE MEREGNANI.

Option de conformité GRI

LAGARDE MEREGNANI a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. Les contenus sont en alignement avec les principes et les exigences de reporting des normes GRI :2021. Les principes de reporting sont essentiels pour réaliser un rapport développement durable de qualité (précision, équilibre, clarté, comparabilité, exhaustivité, contexte du développement durable, fréquence et fiabilité). Chaque principe de déclaration comprend une exigence, ainsi que des lignes directrices sur les méthodes d'application du principe.

MATERIALITY-Reporting, agence auditrice en reporting ESG et experte en normes GRI, qualifiée par GRI depuis 2013, a apprécié la conformité de l'index de contenu GRI de LAGARDE MEREGNANI, ainsi que celle de toutes les références indiquées dans la déclaration de reporting de la durabilité. Les contenus sont en alignement avec les principes et les exigences de reporting des normes GRI:2021.

Vérification des indicateurs

MATERIALITY-Reporting a procédé à la vérification des processus de reporting ESG de l'entreprise : la pertinence des systèmes d'information et des indicateurs utilisés, et la fiabilité des processus de reporting.

À l'issue des travaux et sur la base des éléments collectés, l'auditeur confirme que les processus déployés par l'entreprise permettent, dans leur globalité, d'assurer une consolidation fiable des données RSE et une pertinence des indicateurs mobilisés, conformément aux bonnes pratiques et aux exigences réglementaires.

Indicateurs ESG

Le tableau des indicateurs est établi en alignement de la feuille de route stratégique et les normes GRI.

GRI	THEME	UNITE	Périmètre 24-25	Consolidé 2024-2025	Consolidé 2023-2024	EVOLUTION
ENVIRONNEMENT						
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
	Jours d'intempérie	Jours /H		237	355	
302-1	Consommation de combustibles fossiles (gaz)	KWh		354 705	340 086	4%
302-1	Consommation d'électricité achetée issue de sources fossiles	KWh		16302	34878	-53%
302-1	Consommation d'électricité achetée issue du nucléaire	KWh		160240	118264	-100%
302-1	Consommation d'électricité achetée issue de sources renouvelables	KWh		8707	9085	-100%
302-1	Consommation d'électricité achetée	KWh		185 248	162 227	-90%
302-1	Consommation d'électricité bas carbone	KWh		168 946	127 349	-100%
302-1	Consommation d'électricité bas carbone	%		91%	79%	-100%
302-1	Consommation totale en énergie	KWh		539 953	502 313	11%
302-3	Intensité énergétique (KWh/chiffre d'affaires)	Ratio		8,3	8,0	7%
302-1	Consommation de carburant de la flotte automobile (issu du pétrole)	Litres		171914	175510	#DIV/0!
302-1	Consommation de carburant de la flotte automobile (gaz naturel)			0	0	
302-1	Consommation de carburant de la flotte automobile (renouvelables)	Litres		3589	4243	#DIV/0!
302-2	Consommation de carburants flotte automobile (renouvelables)	%		2%	2%	
Emissions						
305-1	Emissions directes de GES - Scope 1	Teq CO2		493	ND	
305-2	Emissions directes de GES - Scope 2	Teq CO2		7	ND	
305-3	Emissions indirectes de GES - Scope 3 Amont (93,9%)			7825	ND	
305-3	Emissions indirectes de GES - Scope 3 Aval (0,1%)			8	ND	
305-3	Total des émissions indirectes de GES - Scope 3	Teq CO2		7833	ND	
305-3	Total des émissions (Scopes 1,2 et 3)			8333,3	ND	
305-4	Intensité des émissions de GES (TeqCO2/ K€ de chiffre d'affaires)	Ratio		0,13	ND	
305-1	Véhicules Type 1 - Electrique	Nombre		4	3	33%
305-1	Véhicules Type 2 - Hybride	Nombre		3	3	0%
305-1	Véhicules Type 3 - Essence	Nombre		2	2	0%
305-1	Véhicules Type 4 - Gasoil	Nombre		111	110	1%
305-1	Total Véhicules	Nombre		120	118	2%

EAU ET RESSOURCES HYDRIQUES						
303-3	Prélèvements d'eau (réseaux municipaux ou eaux pluviales récupérées)	M3		445	375	19%
303-4	Rejets d'eau (vers les réseaux municipaux ou dans stations)	M3		0	0	
303-5	Consommation d'eau (= Prélèvements - Rejets)	M3		445	375	19%
RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE						
MATIERES						
301-1	Matières premières : Type 1 - Peintures	Litres	Hors Balland	2194	272	
301-1	Matières premières : Type 2 - Isolants	M²	Hors Balland	39813	44180	
301-1	Matières premières : Type 3 - Poudres	Tonnes	Hors Balland	1095	1273	
301-1	Matières premières : Type 4 - Sols PVC	M²	Hors Balland	167884	165994	
301-1	Matières premières : Type 5 - Moquette	M²	Hors Balland	17259	22032	
301-1	Matières premières : Type 6 - Sols caoutchouc	M²	Hors Balland	852	0	
301-1	Matières premières : Type 7 - Sols lino	M²	Hors Balland	6273	10600	
301-1	Matières premières : Type 8 - Carrelage / Faïence	M²	Hors Balland	25078	14539	
301-1	Matières premières : Type 9 - Colles	Tonnes	Hors Balland	373	657	
301-1	Matières premières : Type 10 - Enduits	Tonnes	Hors Balland	107	0	
301-1	Total de matières premières	Tonnes		260 928	259 547	
301-1	Matières utilisées (non issues du recyclage)	%		80%	ND	
301-1	Matières utilisées (issues du recyclage)	%		20%	ND	
301-1	Intensité des matières premières (Tonnes/ Milliers € chiffre d'affaires)	Ratio		4,01	4,12	-3%
DECHETS						
306-3	Déchets produits : Type 1 - Sols souples non souillés	Tonnes	Hors Balland	22,724	ND	
306-3	Déchets produits : Type 2 - Isolants & polystyrène	Tonnes	Hors Balland	7,6	ND	
306-3	Déchets produits : Type 3 - Bois	Tonnes	Hors Balland	9,1	ND	
306-3	Déchets produits : Type 4 - Cartons + plastiques	Tonnes	Hors Balland	16,768	ND	
306-3	Déchets produits : Type 5 - Déchets souillés (fûts de peinture, de colle)	Tonnes	Hors Balland	35,59	ND	
306-3	Déchets produits : Type 6 - Gravats	Tonnes	Hors Balland	93,96	ND	
306-3	Déchets produits : Type 7 - DIB	Tonnes	Hors Balland	615,49	ND	
306-3	Total des déchets produits	Tonnes		801,232		
306-3	Total des déchets non dangereux	Tonnes	Hors Balland	765,642	ND	
306-3	Total des déchets dangereux	Tonnes	Hors Balland	35,59	ND	
306-3	Part des déchets dangereux	%		4%		
306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 1 - Sols souples non souillés	Tonnes	Hors Balland	22,724	ND	
306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 2 - Isolants & polystyrène	Tonnes	Hors Balland	7,6	ND	
306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 3 - Bois	Tonnes	Hors Balland	9,1	ND	
306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 4 - Cartons + plastiques	Tonnes	Hors Balland	16,768	ND	

306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 5 - Déchets souillés (fûts de peinture, de colle)	Tonnes	Hors Balland	35,59	ND	
306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 6 - Gravats	Tonnes	Hors Balland	93,96	0	
306-4	Déchets traités/valorisés/recyclés : Type 7 - DIB	Tonnes	Hors Balland	615,49	0	
306-4	Total des Déchets traités/valorisés/recyclés	Tonnes		801,232	0	
306-4	Part des déchets traités/valorisés/recyclés	%		100%		
306-4	Intensité des déchets (Tonnes/ Milliers € de chiffre d'affaires)	Ratio		0,012		
307-1	Non-conformités environnementales	Nombre		0	0	
SOCIAL						
SALARIES DE L'ENTREPRISE						
CONDITIONS DE TRAVAIL						
2-7	Salariés permanents (CDI)	Nombre		205	181	13%
2-7	Salariés permanents (CDI) femmes	Nombre		20	14	43%
2-7	Salariés permanents (CDI) hommes	Nombre		185	167	11%
2-7	Salariés non permanents (CDD)	Nombre		1	6	-83%
2-7	Intérimaires	Nombre		101	101	0%
2-7	Alternants/Stagiaires	Nombre		35	22	59%
2-7	Salariés en insertion (migrants, réfugiés, réinsertion)	Nombre		5	5	0%
2-30	Employés couverts par les conventions collectives	Nombre		342	288	19%
401-1	Ancienneté des ETP permanents	Ans		11	12	-7%
401-1	Ancienneté des ETP permanents femmes	Ans		8	10	-20%
401-1	Ancienneté des ETP permanents hommes	Ans		11	12	-6%
401-1	Départs en ETP permanents	Nombre		12	20	-40%
401-1	Départs en ETP permanents femmes	Nombre		1	1	0%
401-1	Départs en ETP permanents hommes	Nombre		11	19	-42%
401-1	Départs pour motif fin de contrat d'alternance	Nombre		6	4	50%
401-1	Départs pour motif rupture conventionnelle	Nombre		1	2	-50%
401-1	Embauches en ETP permanent femmes	Nombre		2	2	0%
401-1	Embauches en ETP permanent hommes	Nombre		10	14	-29%
401-1	Embauches en ETP permanents sur la période	Nombre		12	16	-25%
405-1	Moyenne d'âge femmes	Ans		42	45	-6%
405-1	Moyenne d'âge hommes	Ans		40	40	0%
405-1	Moyenne d'âge total effectifs	Ans		41	41	0%
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL						
403-9	Heures travaillées	Nombre	Hors Balland	360695	345929	4%
403-9	Jours perdus liés aux AT	Nombre	Hors Balland	297	100	
401-1	Taux d'absentéisme	Ratio	Hors Balland	6,49%	6,47%	
403-9	Accidents de travail au cours de la période (AT)	Nombre	Hors Balland	19	16	19%
403-9	Taux de fréquence (Accidents avec arrêt*1000000/ Heures travaillées)	Ratio		52,7	60,3	-13%

403-9	Taux de gravité (Jours de travail perdus pour AT * 1 000/ Heures travaillées)	Ratio		0,86	0,3	
403-10	Cas de maladies professionnelles	Nombre		0	0	
DEVELOPPEMENT ET COMPETENCES						
404-1	Employés permanents ayant reçu une action de formation	Nombre		151	111	36%
404-1	Employés permanents ayant reçu une action de formation	%		74%	61%	20%
	Total des Heures de formation			1973	3430	-42%
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé	Ratio		9,6	19,0	-49%
404-2	Budget formation	€		182296	182278	
404-3	Employés ayant bénéficié d'une promotion interne	Nombre		27	21	29%
404-3	Employés ayant bénéficié d'une promotion interne	%		13%	12%	
404-3	Employés ayant bénéficié d'un entretien annuel et revue de performance	Nombre		53	ND	
404-3	Employés ayant bénéficié d'un entretien annuel et revue de performance	%		26%		
EGALITE H/F ET INCLUSION						
405-1	Femmes cadres employées en ETP permanents	Nombre		6	6	0%
405-1	Femmes cadres employées en ETP permanents parmi les cadres	%		21%	21%	
405-1	Femmes employées en ETP permanents	Nombre		21	6	250%
405-1	Femmes employées en ETP permanents	%		10%	3%	209%
405-1	Hommes cadres employés en ETP permanents	Nombre		23	22	5%
405-1	Salariés en situation de handicap	Nombre	Hors Balland	6	6	
405-2	Ecart de rémunération F/H	Ratio		0,97	1,01	-4%
2-30	Salariés couverts par une convention collective	Nombre		100%	100%	
2-30	Salariés concernés par la NAO	Nombre		100%	100%	
407-1	Membres du CSE	Nombre		18	18	
CLIENTS ET PRODUITS						
417-2	Satisfaction du client	%	Hors Balland	92%	ND	
403-7	Agences certifiées ISO 9001	Nombre	Hors Balland	5	5	0%
GOVERNANCE						
2-1	Chiffre d'affaires	M€		65	63	3%
2-1	Chantiers terminés	Nombre		1584	1493	
413-1	Dons aux associations	€		153 323	112 239	37%
2-9	Membres du Comité de direction	Nombre		7	7	0%
204-1	Achats réalisés (dépenses totales)	K€		57 630	57 204	1%

Index de contenu GRI

Déclaration	LAGARDE MEREGNANI a établi son rapport conformément aux normes GRI pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025
GRI 1 utilisée	GRI 1: Principes Généraux 2021
Norme(s) sectorielle(s) GRI	Pas de norme sectorielle disponible

NORME	ÉLÉMENT D'INFORMATION	Localisation	OMISSI ON	RAISON	EXPLICATIO N	
GRI 2: Eléments généraux d'information 2021	2-1 Informations organisationnelles	1. STRATEGIE				
	2-2 Entités	1. STRATEGIE				
	2-3 Période, fréquence et point de contact	5. PROTOCOLE				
	2-4 Retraitement des informations	5. PROTOCOLE				
	2-5 Vérification externe	5. PROTOCOLE				
	2-6 Activités et chaîne de valeur	3. MATERIALITE				
	2-7 Collaborateurs	4. SOCIAL				
	2-8 Partenaires non-salariés	5. INDICATEURS				
	2-9 Structure de gouvernance	22. MATERIALITE				
	2-10 Nomination du plus haut organe de gouvernance	2. GOUVERNANCE				
	2-11 Présidence	2. GOUVERNANCE				
	2-12 Rôle de la gouvernance dans la gestion des impacts	2. GOUVERNANCE				
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	2. GOUVERNANCE				
	2-14 Rôle de la gouvernance pour le reporting développement durable	2. GOUVERNANCE				
	2-15 Conflits d'intérêt	4. VALEUR/ETHIQUE				
	2-16 Communication des préoccupations majeures	3. MATERIALITE				
	2-17 Acculturation de la gouvernance	3. MATERIALITE				
	2-18 Efficacité de la gouvernance			Omission		En cours
	2-19 Politiques de rémunération			Omission		En cours
	2-20 Processus de détermination de la rémunération			Omission		En cours
	2-21 Ratio annuel de rémunération	5. INDICATEURS				
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	EDITORIAL				
	2-23 Déclaration des engagements politiques	2. GOUVERNANCE				
	2-24 Intégration des engagements politiques	2. GOUVERNANCE				
	2-25 Remédiation des impacts négatifs	3. MATERIALITE				
	2-26 Mécanismes de sollicitation des parties prenantes	3. MATERIALITE				
	2-27 Conformité réglementaire	4. VALEUR/ETHIQUE				
	2-28 Adhésion à des associations	3. MATERIALITE				
	2-29 Implication des parties prenantes	3. MATERIALITE				
	2-30 Accords collectifs	4. SOCIAL				
NORMES ECONOMIQUES						
GRI 3 : Approche managériale - 2021	3-1 Processus de détermination des sujets importants	3. MATERIALITE				
	3-2 Liste des sujets importants	3. MATERIALITE				

	3-3 Gestion des sujets matériels	3. MATERIALITE			
GRI 201 : Performance économique - 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée		Omission		En cours
	201-2 Implications financières dus au changement climatique		Omission		En cours
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées de retraite	4. SOCIAL			
	201-4 Aide financière publique	PAS D'AIDE			
GRI 202 : Présence sur le marché - 2016	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	5. INDICATEURS			
	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	NON PERTINENT			
GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	5. INDICATEURS			
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	4 SOCIAL			
GRI 204 : Achats - 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	100% des fournisseurs sont locaux			
GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	4. VALEUR/ETHIQUE			
	205-2 Communication/formation sur politiques anti-corruption	4. VALEUR/ETHIQUE			
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	4. VALEUR/ETHIQUE			
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel - 2016	206-1 Actions en justice (anticoncurrentiel et antitrust)	4. VALEUR/ETHIQUE			
GRI 207 : Taxes - 2019	207-1 Approche fiscale	4. VALEUR/ETHIQUE			
	207-2 Gouvernance fiscale et contrôle des risques	4. VALEUR/ETHIQUE			
	207-3 Engagement des parties prenantes et prise en compte de leurs préoccupations	4. VALEUR/ETHIQUE			
	207-4 Reporting par pays	4. VALEUR/ETHIQUE			
NORMES ENVIRONNEMENTALES					
GRI 3 : Approche managériale - 2021	3-1 Processus de détermination des sujets importants	3. MATERIALITE			
	3-2 Liste des sujets importants	3. MATERIALITE			
	3-3 Gestion des sujets matériels	3. MATERIALITE			
GRI 301 : Matières - 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	4. ENVIRONNEMENT			
	301-2 Matières recyclées utilisées	4. ENVIRONNEMENT			
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	4. ENVIRONNEMENT			
GRI 302 : Energie - 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	4. ENVIRONNEMENT			
	302-2 Consommation énergétique à l'extérieur de l'organisation	NON PERTINENT			
	302-3 Intensité énergétique	4. ENVIRONNEMENT			
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	4. ENVIRONNEMENT			
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et services	NON PERTINENT			
GRI 303: Eau et effluents - 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	4. ENVIRONNEMENT			
	303-2 Gestion des impacts liés aux déversement d'eau	4. ENVIRONNEMENT			
	303-3 Prélèvement d'eau	4. ENVIRONNEMENT			
	303-4 Déversement d'eau	4. ENVIRONNEMENT			
	303-5 Consommation d'eau	4. ENVIRONNEMENT			
GRI 304: Biodiversité - 2016	304-1 Sites d'activité riches en biodiversité	NON PERTINENT			
	304-2 Impacts significatifs sur la biodiversité	4. ENVIRONNEMENT			

	304-3 Habitats protégés ou restaurés	NON PERTINENT			
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN	NON PERTINENT			
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	4. ENVIRONNEMENT			
	305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	4. ENVIRONNEMENT			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	4. ENVIRONNEMENT			
	305-4 Intensité des émissions de GES	4. ENVIRONNEMENT			
	305-5 Réduction des émissions de GES	4. ENVIRONNEMENT			
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	NON PERTINENT			
	305-7 Émissions NOX, SOX et autres émissions atmosphériques	NON CALCULE			
GRI 306 : Effluents et déchets - 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	4. ENVIRONNEMENT			
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	4. ENVIRONNEMENT			
	306-3 Déchets générés	4. ENVIRONNEMENT			
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	4. ENVIRONNEMENT			
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	4. ENVIRONNEMENT			
GRI 307 : Conformité environnementale - 2016	307-1 Non-conformité à la législation environnementale	4. ENVIRONNEMENT			
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs - 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés avec des critères environnementaux	4. ACHATS			
	308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4. ACHATS			
NORMES SOCIALES					
GRI 3 : Approche managériale - 2021	3-1 Processus de détermination des sujets importants	3. MATERIALITE			
	3-2 Liste des sujets importants	3. MATERIALITE			
	3-3 Gestion des sujets matériels	3. MATERIALITE			
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1 Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	4. SOCIAL			
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	4. SOCIAL			
	401-3 Congé parental	NON PERTINENT			
GRI 402 : Relations employés/direction - 2016	402-1 Périodes de préavis minimales	NON PERTINENT			
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	4. SOCIAL			
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	4. SOCIAL			
	403-3 Services de santé au travail	4. SOCIAL			
	403-4 Consultation et communication relative à la santé et à la sécurité	4. SOCIAL			
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	4. SOCIAL			
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	4. SOCIAL			
	403-7 Prévention et réduction des impacts liés aux relations d'affaires	NON PERTINENT			
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management	4. SOCIAL			
	403-9 Accidents du travail	4. SOCIAL			
	403-10 Maladies liées à un accident du travail	4. SOCIAL			
	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employés	4. SOCIAL			

GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences	4. SOCIAL			
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	4. SOCIAL			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	5. INDICATEURS			
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	5. INDICATEURS			
GRI 406 : Lutte contre la discrimination - 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	4. SOCIAL			
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1 Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	4. SOCIAL			
GRI 408 : Travail des enfants - 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	4. SOCIAL			
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire - 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	4. SOCIAL			
GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	4. SOCIAL			
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	NON PERTINENT			
GRI 412 : Evaluation des droits de l'homme - 2016	412-1 Opérations soumises à des contrôles des droits de l'homme	4. SOCIAL			
	412-2 Formation des employés sur droits de l'homme	4. SOCIAL			
	412-3 Accords et contrats d'investissement (droits de l'homme)	4. SOCIAL			
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	4. SOCIAL			
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	4. SOCIAL			
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs - 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	4. ACHATS			
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement	4. ACHATS			
GRI 415 : Politiques publiques - 2016	415-1 Contributions politiques	Pas de contributions politiques			
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs - 2016	416-1 Évaluation des impacts des produits/ services sur la santé/sécurité	4. CLIENTS			
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	4. CLIENTS			
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - 2016	417-1 Exigences à l'information sur les produits et l'étiquetage	4. CLIENTS			
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	4. CLIENTS			
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	4. CLIENTS			
GRI 418 : Confidentialité des données des clients - 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	4. CLIENTS			
GRI 419 : Conformité socio-économique - 2016	419-1 Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	5. INDICATEURS			